

# Chapitre 2

## Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

### Amélioration du rendement des élèves : Un défi néo-brunswickois

#### Contenu

Résumé.....	13
Objectifs de l'audit.....	14
Conclusions.....	14
Résumés des résultats.....	15
Constatations clés .....	15
Recommandations .....	15
Contexte.....	31
Étendue et stratégie d'audit.....	37
Annexe I : Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance .....	76
Annexe II : Évaluations provinciales – Renseignements généraux.....	77
Annexe III – Partenaires en éducation et en apprentissage .....	78
Annexe IV – Coût de l'éducation publique.....	79
Annexe V – Travaux effectués par le VGNB dans le cadre du présent audit.....	80
Annexe VI – À propos de l'audit.....	81
Annexe VII – Critères utilisés dans notre audit.....	82
Annexe VIII – Renseignements sur le Programme pancanadien d'évaluation (PPCE) 2016.....	83
Annexe IX – Renseignements sur le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2015.....	84
Annexe X – Exemples de rapports publics sur les résultats d'évaluations.....	85
Annexe XI – Résultats aux évaluations anglophones sur dix ans – primaire.....	87
Annexe XII – Résultats aux évaluations francophones sur dix ans – primaire.....	89

# Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

## Amélioration du rendement des élèves : Un défi néo- brunswickois

### Résumé

#### *L'importance de l'éducation*

**2.1** « *L'enseignement est essentiel au développement [de la province], tant au niveau individuel que collectif. La réussite scolaire est étroitement liée à la réussite professionnelle et personnelle. Elle a des retombées directes sur l'économie, la société et la qualité de vie des citoyens. De nombreuses études montrent que des citoyens instruits sont mieux outillés pour répondre aux exigences d'une économie moderne et devenir des membres productifs, équilibrés et actifs de la société.* »<sup>1</sup> En 2017-2018, le coût de fonctionnement des districts scolaires de la province dépassait 1 milliard de dollars. L'éducation publique compte pour plus de 15 % du total des dépenses du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

#### *Structure pour la prestation de l'éducation*

**2.2** Le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue du Canada et offre aux élèves « *la chance d'apprendre en français et en anglais. Son système scolaire se compose de deux secteurs éducatifs distincts.* »<sup>2</sup> Le système d'éducation publique du Nouveau-Brunswick comporte trois niveaux

<sup>1</sup> Rapport de la vérificatrice générale du Canada au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, mai 2010

<sup>2</sup> Rapport annuel 2015-2016 du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

d'administration :

- le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (l'**annexe I** présente un organigramme des postes et sections reliés à l'éducation au sein du Ministère);
- 7 districts scolaires (4 anglophones; 3 francophones);
- environ 300 écoles.

**Pourquoi avons-nous choisi ce sujet**

**2.3** L'éducation représente une priorité pour la population du Nouveau-Brunswick. Des objectifs de rendement des élèves ont été adoptés dans les plans d'éducation provinciaux successifs depuis 2002-2003. Cependant, les objectifs établis il y a 15 ans ne sont toujours pas atteints.

**2.4** Nous avons axé notre audit sur la gestion du rendement des élèves en lecture, mathématiques et sciences, qui est mesurée à l'aide des évaluations provinciales. Nous considérons ces matières comme étant au cœur même de l'éducation parce qu'elles font l'objet d'examens au niveau provincial, national et international.

**Objectif de l'audit**

**2.5** Le présent audit avait comme objectif de déterminer si le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance :

- établit des objectifs pour le rendement des élèves en lecture, mathématiques et sciences;
- surveille le rendement des élèves;
- prend des mesures pour améliorer le rendement des élèves;
- rend compte publiquement du rendement des élèves par rapport aux objectifs.

**Conclusions**

**2.6** Nous avons conclu que :

- Malgré les efforts du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance en terme de planification, de suivi et d'amélioration du rendement des élèves, les résultats aux évaluations provinciales en lecture, mathématiques et sciences demeurent toujours sous les cibles. Le cycle de gestion pour améliorer le rendement des élèves ne fonctionne pas comme prévu.
- Le Ministère établit des objectifs pour le rendement des élèves en lecture, mathématiques et sciences et le surveille. Cependant, le Ministère, les districts scolaires et les écoles ne respectent pas la *Loi sur*

*l'éducation* dans l'exercice de toutes leurs responsabilités.

- Le Ministère ne tient pas les districts scolaires responsables du rendement des élèves tel que stipulé dans la *Loi sur l'éducation*.
- Les changements fréquents en stratégie éducative créent de l'instabilité et détournent l'attention de l'éducation des élèves;
- Le Ministère rend compte publiquement du rendement des élèves par rapport aux objectifs. Toutefois, des plans d'amélioration du rendement ne sont pas fournis au public.
- Dans l'ensemble, des facteurs complexes multiples influencent le rendement des élèves.

**2.7** Nous avons relevé des lacunes à chaque étape du cycle de gestion pour améliorer le rendement des élèves et formulé des recommandations d'amélioration.

## Résumé des résultats

**2.8** La **pièce 2.1** présente un résumé des résultats.

### *Symboles utilisés dans le présent chapitre*

**2.9** Les symboles suivants sont utilisés pour catégoriser nos constatations :

- ✓ représente une observation positive;
- ✘ représente un aspect à améliorer;
- représente d'autres observations.

## Constatations clés

**2.10** Dans le présent chapitre, nos constatations clés font l'objet de sections distinctes. Chaque constatation clé est étayée par des constatations et observations détaillées. Nos constatations et observations sont énumérées à la **pièce 2.2**. Des précisions supplémentaires sont fournies dans les annexes.

## Recommandations

**2.11** Nos recommandations au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ainsi que les réponses de celui-ci à chaque recommandation sont présentées à la **pièce 2.3**. No recommandations sont dirigées vers le Ministère car le ministre est responsable de la *Loi sur l'éducation*. Cependant, de nombreuses recommandations prévoient une collaboration avec d'autres parties.

**2.12** Nous sommes de l'avis qu'en mettant en œuvre ces recommandations, le Ministère améliorera :

- la stabilité du système d'éducation en minimisant les interruptions;
- l'identification et la résolution des causes fondamentales du rendement inadéquat des élèves en lecture, mathématiques et sciences;
- la responsabilisation et la transparence en ce qui a trait à la gestion du rendement des élèves en conformité avec la *Loi sur l'éducation*.

## Pièce 2.1 – Résumé des résultats

# Amélioration du rendement des élèves : Un défi néo-brunswickois

## Pourquoi est-ce important ?

- 98 000 élèves dépendent du système d'éducation du Nouveau-Brunswick pour se préparer pour leur avenir.
- Chaque année, environ 1 milliard de dollars sont consacrés à l'éducation publique et représentent 15 % des dépenses du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le coût par élève a augmenté de 25 % dans les derniers dix ans.
- Le rendement des élèves aux évaluations provinciales n'a jamais atteint les cibles établies au cours des 15 dernières années.

## Nos constatations

### Conclusions générales

- Les changements fréquents apportés au système d'éducation perturbent sa stabilité et détournent l'attention de l'éducation des élèves.
- Le cycle de gestion pour améliorer le rendement des élèves ne fonctionne pas comme prévu.
- Le Ministère établit des cibles de rendement des élèves, les surveille et en rend compte, mais il ne tient pas les districts scolaires responsables.
- Dans l'ensemble, des facteurs complexes multiples influencent le rendement des élèves. Plus de collaboration est nécessaire entre les deux secteurs, les autres ministères et les organismes communautaires.
- La plupart des élèves du Nouveau-Brunswick atteignent les attentes aux examens nationaux et ont un rendement comparativement élevé aux tests internationaux.

#### Le système d'éducation manque de stabilité

- Les changements fréquents causent des interruptions
- Des changements imprévus détournent l'attention de l'éducation des élèves, par exemple :
  - 3 changements importants au programme d'immersion française en dix ans
  - 5 différents plans d'éducation provinciaux en 15 ans

#### Changements précipités sans considérer les implications

- Les gouvernements ont introduit des priorités sans fournir les appuis nécessaires, par exemple :
  - Programme d'immersion française
  - Seulement un an pour la mise en œuvre du changement du point d'entrée en 2017
  - La demande d'enseignant a surpassé le marché du travail et a donné lieu à l'embauche de personnel enseignant ne possédant pas les compétences linguistiques requises

#### Le processus de responsabilisation requis par la Loi sur l'éducation n'est pas suivi

- Le Ministère ne tient pas les districts scolaires responsables
- Il y a des cas de plans d'éducation de districts scolaires incomplets ou manquants
- Les rapports de rendement des districts scolaires ne sont pas toujours préparés
- L'absence d'examen du rendement du personnel enseignant peut passer inaperçue pendant 20 ans

#### Des réalités complexes influencent le rendement des élèves

- Des familles connaissant des situations socioéconomiques difficiles peuvent amener des élèves avec des besoins fondamentaux non comblés
- Les enseignants doivent se concentrer sur les besoins fondamentaux avant d'enseigner les élèves
- Il existe des cas d'absentéisme chronique d'élèves
- Certains comportements d'élèves dépassent la formation professionnelle d'un enseignant

## Pièce 2.2 – Constatations clés avec constatations et observations détaillées

<b>2.2 Constatations clés avec constatations et observations détaillées</b>	
<b>Numéro de paragraphe</b>	<b>Constatations générales :</b>
2.27	✓ Le Ministère effectue régulièrement la planification, la surveillance et la reddition de comptes.
2.28	✓ <i>Le Ministère dispose d'un plan d'éducation de 10 ans pour chaque secteur avec des plans de mise en œuvre annuels</i>
2.29	✓ <i>Le Ministère surveille le rendement des élèves de diverses façons</i>
2.30	✓ <i>Le Ministère rend compte publiquement du rendement des élèves de plusieurs façons</i>
2.31	✓ <i>Les rapports sur les résultats des évaluations provinciales sont faciles à comprendre</i>
2.32	✗ <i>Les plans d'amélioration ne sont pas fournis au public</i>
2.33	✗ <i>Il est difficile de trouver les résultats des évaluations provinciales sur le site Web du Ministère</i>
2.37	✗ Le rendement des élèves dans le cadre des évaluations provinciales en lecture, mathématiques et sciences est sensiblement inférieur aux cibles.
2.38	✗ <i>Les cibles en lecture, mathématiques et sciences n'ont jamais été atteintes en 15 ans</i>
2.45	• <i>Nous avons été mis au défi de déterminer ce qui est fait afin d'aborder les cibles non atteintes</i>
<b>Plusieurs raisons pour lesquelles les cibles ne sont pas atteintes :</b>	
2.48	✗ Le système d'éducation du Nouveau-Brunswick souffre d'un manque de stabilité.
2.49	✗ <i>Des changements fréquents perturbent le système d'éducation</i>
2.51	✗ <i>Il y a eu 5 différents plans d'éducation provinciaux en 15 ans</i>
2.53	• <i>Le programme d'immersion française ajoute à la complexité des activités dans le secteur anglophone</i>
2.54	✗ <i>Les changements à l'immersion française créent de l'instabilité dans le secteur anglophone</i>
2.55	✗ <i>La mise en œuvre précipitée du changement au point d'entrée du programme d'immersion française en 2017 a perturbé les activités du secteur anglophone</i>
2.60	✗ Les districts scolaires ont signalé des difficultés à atteindre les cibles
2.61	✗ <i>La situation socioéconomique du Nouveau-Brunswick présente des besoins non comblés</i>
2.62	✗ <i>Notre système d'éducation inclusive montre des besoins non comblés</i>
2.65	✗ <i>Le Ministère ne surveille pas l'absentéisme des élèves</i>
2.67	✗ Le cycle de planification, de surveillance et de rapports pour améliorer le rendement des élèves ne fonctionne pas comme prévu.
2.69	✗ <i>Les écoles ne préparent pas toutes un plan d'amélioration de l'école comme l'exige la Loi sur l'éducation</i>
2.72	✗ <i>La plupart des écoles n'ont pas un rapport sur le rendement de l'école comme l'exige la Loi</i>
2.73	✗ <i>Les districts scolaires ne planifient, ni ne surveillent, ni ne rendent des comptes comme l'exige la Loi</i>
2.74	✗ <i>Le ministre ne tient pas les districts scolaires responsables comme l'exige la Loi</i>

## Pièce 2.2 – Constatations clés avec constatations et observations détaillées (suite)

<b>2.2 Constatations clés avec constatations et observations détaillées (suite)</b>	
<b>Numéro de paragraphe</b>	<b>Plusieurs raisons pour lesquelles les cibles ne sont pas atteintes (suite) :</b>
2.76	• Les personnes interrogées ont signalé que la Loi est peut-être désuète
2.77	✗ Le rendement des CED n'est pas évalué
2.83	✗ Les districts scolaires ne s'assurent pas que tous les membres du personnel enseignant reçoivent des évaluations de rendement régulières.
2.84	✗ Les districts scolaires ne surveillent pas pour s'assurer que tous les membres du personnel enseignant reçoivent des évaluations de rendement régulières
2.85	✗ L'absence d'évaluation du rendement des membres du personnel enseignant peut passer inaperçue aux yeux des districts scolaires pendant 20 ans
2.86	✗ Seulement 65 % des membres du personnel enseignant du secteur anglophone ont mentionné recevoir une rétroaction utile
2.88	✗ Des programmes provinciaux d'évaluation des élèves qui changent constamment nuisent à l'utilité des résultats.
2.89	✗ Les programmes d'évaluation provinciaux manquent de stabilité
<b>Autres constatations clés</b>	
2.92	✓ La plupart des élèves du Nouveau-Brunswick rencontrent les attentes aux examens nationaux et se classent à un niveau comparativement élevé aux examens internationaux.
2.95	✓ La plupart des élèves du Nouveau-Brunswick ont atteint le niveau de rendement prévu à l'examen pancanadien de lecture de 2016
2.96	✗ Le score moyen du Nouveau-Brunswick en lecture était l'un des plus bas du pays à l'examen de lecture pancanadien de 2016
2.98	✓ Au niveau international, les élèves du Nouveau-Brunswick se classent à un niveau comparativement élevé
2.101	✗ Le Ministère ne rend pas compte publiquement du rendement des élèves aux examens nationaux et internationaux
2.103	✓ Les plans d'éducation 2016-2026 établissent des objectifs et des cibles mesurables.
2.104	✓ Les parties prenantes ont été consultées lors de la préparation des plans
2.105	✓ Les plans d'éducation comportent des objectifs avec des indicateurs et des cibles de rendement
2.109	✓ 90 % des élèves réussissant les évaluations provinciales de lecture de 2 <sup>e</sup> année d'ici 2025-2026 est une cible raisonnable
2.110	✓ Les professionnels de l'éducation croient que les cibles sont raisonnables
2.111	• Les plans accordent l'autonomie aux districts scolaires
2.112	✗ Plus de collaboration entre les deux secteurs est nécessaire

## Pièce 2.2 – Constatations clés avec constatations et observations détaillées (suite)

<b>2.2</b>		<b>Constatations clés avec constatations et observations détaillées (suite)</b>
<b>Numéro de paragraphe</b>	<b>Autres constatations clés (suite) :</b>	
2.114	• Observations sur le programme d’immersion française – secteur anglophone	
2.116	• <i>Plusieurs questions clés ont été constatées au cours d’un examen du programme en 2008, y compris des taux d’abandon élevés et peu de succès en termes d’atteinte de la compétence linguistique</i>	
2.117	• <i>Seulement 10 % des élèves qui se sont inscrits au programme d’immersion précoce en 2005 ont atteint le niveau ciblé de compétence linguistique du Ministère</i>	
2.118	• <i>75 % des élèves ont abandonné l’immersion française précoce</i>	
2.120	• <i>Les élèves inscrits aux programmes d’immersion française surpassent les élèves inscrits au programme anglais en lecture, mathématiques et sciences</i>	
2.121	• <i>Il existe des écarts systématiques importants entre le rendement des élèves en anglais et en immersion française en lecture 9e année</i>	
2.122	• <i>Il y a nettement plus d’élèves avec des plans d’apprentissage personnalisés dans le programme anglais que dans le programme d’immersion française</i>	
2.123	• Observation : Les classes multiprogrammes (qui amènent plus de défis pour les enseignants) sont plus courantes dans le secteur anglophone	
2.124	• <i>Il y avait neuf fois plus de classes combinées dans le secteur anglophone que dans le secteur francophone durant l’année scolaire 2017-2018</i>	
2.124	• <i>Au sein du secteur anglophone, il y a quatre fois plus de classes combinées dans le programme anglais qu’en immersion française</i>	

## Pièce 2.3 – Résumé des recommandations

Recommandation	Réponse du Ministère		Date cible pour la mise en œuvre
	SECTEUR ANGLOPHONE	SECTEUR FRANCOPHONE	
<b>Stabiliser le système d'éducation</b>			
<b>Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance :</b>			
<b>2.58</b> maintienne les plans d'éducation provinciaux de 10 ans actuels jusqu'à leur expiration en 2026 afin de permettre au système d'éducation de se stabiliser et de permettre l'évaluation du progrès. Tout ajustement aux plans devrait être collaboratif.	<i>Pour les deux secteurs linguistiques, les plans d'éducation de 10 ans ont été élaborés après la mise en œuvre d'un vaste processus d'engagement impliquant les districts scolaires et diverses parties prenantes. Le Ministère prévoit maintenir en place ces plans d'éducation, qui seront appliqués jusqu'en 2026, et qui servent de feuille de route pour les plans de mise en œuvre annuels qui sont créés ultérieurement dans un esprit de collaboration avec les districts scolaires et les acteurs concernés.</i>		<i>En continu</i>

## Pièce 2.3 – Résumé des recommandations

Recommandation	Réponse du Ministère		Date cible pour la
	SECTEUR ANGLOPHONE	SECTEUR FRANCOPHONE	
<p><b>2.59 avant de mettre en œuvre des changements majeurs qui impactent le rendement des élèves, y compris les changements au programme d’immersion française, prépare un plan détaillé de mise en œuvre avec :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un calendrier réaliste;</li> <li>• la considération de tous les supports nécessaires au succès du changement, tels que les ressources humaines, le curriculum, la formation des enseignants, les outils et les méthodologies;</li> <li>• un financement adéquat;</li> <li>• une évaluation complète des risques de l’impact du changement sur les activités et les autres initiatives en cours au niveau du ministère, des districts scolaires et des écoles, de même que des stratégies d’atténuation des risques.</li> </ul>	<p><i>Le Ministère, dans ses deux secteurs linguistiques, utilise tous les moyens nécessaires pour aborder la mise en œuvre des changements ayant des répercussions sur le système d’éducation avec la diligence appropriée et en tenant dûment compte du soutien requis afin de permettre une transition harmonieuse et d’assurer la réussite de leur mise en place.</i></p>		<p><i>En continu/ad hoc</i></p>

## Pièce 2.3 – Résumé des recommandations (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère		Date cible pour la mise en œuvre
	SECTEUR ANGLOPHONE	SECTEUR FRANCOPHONE	
<p><b>2.91 stabilise les programmes provinciaux d'évaluation pour permettre une analyse des tendances des résultats du rendement des élèves aux fins du processus décisionnel.</b></p>	<p><i>Le secteur anglophone travaille actuellement à l'amélioration du programme d'évaluation, et réalise un examen des évaluations qui ont été développées entre 2013 et 2017.</i></p> <p><i>L'évaluation normalisée de la lecture de 2e année sera remplacée par un type d'évaluation présentant une méthodologie d'évaluation plus fidèle. Cette mise à jour a été demandée par le comité consultatif provincial des programmes d'études et de l'évaluation, et est requise en raison de la mise en place de l'immersion française en 1re année.</i></p> <p><i>Ces améliorations permettront une analyse des tendances pour les années à venir.</i></p>	<p><i>Au secteur francophone, un nouveau programme provincial d'évaluation des apprentissages a été proposé afin de mieux répondre aux besoins du milieu scolaire. Cette mise à jour a été réalisée à la suite d'un processus de consultation auprès de nos partenaires (districts, associations d'enseignants, de parents, de jeunes, etc.) et du lancement du plan d'éducation de 10 ans.</i></p> <p><i>Ce nouveau programme est dans sa deuxième année de mise en œuvre et restera stable pour les années à venir, permettant une analyse des tendances des progrès des élèves et fournissant aux enseignants les informations nécessaires pour améliorer leurs interventions pédagogiques.</i></p>	<p><i>En continu</i></p>

## Pièce 2.3 – Résumé des recommandations (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère		Date cible pour la mise en œuvre
	SECTEUR ANGLOPHONE	SECTEUR FRANCOPHONE	
<b>Tenir les districts scolaires responsables</b>			
<b>Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance :</b>			
<p><b>2.47 en collaboration avec les districts scolaires, analyse les résultats des évaluations provinciales en vue de cerner les causes fondamentales du faible rendement et prenne les mesures correctives pour améliorer le rendement des élèves en lecture, mathématiques et sciences.</b></p>	<p><i>Pour les deux secteurs, au niveau provincial et des districts scolaires, l'identification des causes principales qui expliquent, de manière signifiante, les progrès des élèves risque de n'être qu'une simple hypothèse ne contribuant en rien à déterminer les mesures correctives nécessaires. Toutefois, au niveau de la salle de classe et de l'école, le rendement des élèves est la responsabilité de chaque enseignant et des directions d'école et s'inscrit dans le contexte d'une connaissance plus détaillée des besoins et de la situation des élèves.</i></p> <p><i>À ce titre, le rôle du Ministère et des districts scolaires est de donner aux éducateurs les outils, les données et les appuis adéquats afin qu'ils soient en mesure de déceler et d'analyser les défis d'apprentissage et d'adapter leurs méthodologies d'enseignement en conséquence. Le Ministère est déterminé à continuer de fournir cette expertise en collaboration avec les districts scolaires.</i></p> <p><i>De plus, au cours des dernières années, le Ministère a adopté un Système de gestion formelle (SGF) qui s'avère être un des éléments clés de la réussite de la mise en œuvre du Plan d'éducation de 10 ans. Le SGF est une approche structurée fondée sur la preuve qui permet aux organisations de superviser les changements souhaités, prioriser le travail requis, surveiller les résultats et pérenniser les améliorations au fil du temps.</i></p>	<p><i>En continu</i></p>	

## Pièce 2.3 – Résumé des recommandations (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère		Date cible pour la mise en œuvre
	SECTEUR ANGLOPHONE	SECTEUR FRANCOPHONE	
	<p><i>Le SGF est déployé dans l'ensemble du système d'éducation pour permettre aux décideurs et au personnel de réaliser le Plan d'éducation de 10 ans, de susciter l'amélioration, d'obtenir les résultats escomptés et de positionner le Nouveau Brunswick en tant que leader mondial du domaine de l'apprentissage de la petite enfance et de l'éducation. La mise en œuvre du SGF nécessite un changement de culture pour permettre de tirer profit d'un leadership, d'une capacité collective, de la collaboration et de la reddition de comptes à tous les paliers de l'organisation.</i></p>		
	<p><i>De plus, le secteur anglophone travaille avec les superviseurs des données et de la reddition de comptes des districts scolaires pour déterminer le processus requis pour analyser et utiliser les données disponibles à l'aide des mesures du Plan d'éducation et d'autres sources d'informations prévues préalablement.</i></p>	<p><i>De plus, dans le secteur francophone, chaque école établit un profil d'école en se fondant sur les résultats de l'évaluation provinciale et d'autres données à leur disposition. Ce profil oriente les initiatives du plan d'amélioration, qui démontre les tendances et les domaines nécessitant davantage d'attention et de soutien.</i></p>	

## Pièce 2.3 – Résumé des recommandations (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère		Date cible pour la mise en œuvre
	SECTEUR ANGLOPHONE	SECTEUR FRANCOPHONE	
<p><b>2.66 travaille avec les districts scolaires, les autres ministères et les organismes communautaires, où il y a lieu, afin de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>cerner et régler les difficultés à atteindre les cibles provinciales en lecture, mathématiques et sciences;</b></li> <li>• <b>présenter au gouvernement les options pour régler les difficultés;</b></li> <li>• <b>élaborer des normes de mesure et de saisie de données des absences d'élèves pour mieux surveiller l'assiduité des élèves;</b></li> <li>• <b>prendre des mesures correctives pour améliorer l'assiduité des élèves.</b></li> </ul>	<p><i>Le Ministère, les districts scolaires et les écoles se concentrent sur la croissance et l'amélioration soutenues davantage que sur l'atteinte de cibles aspirationnelles.</i></p> <p><i>Le Ministère travaille avec les districts scolaires et remet, sur une base trimestrielle, un rapport au gouvernement sur les mesures relatives au rendement des élèves, notamment en ce qui a trait à la littératie de la maternelle à la 2e année. Cette pratique est appliquée par l'ensemble des unités gouvernementales qui ont été créées pour assurer la reddition de comptes.</i></p>		En continu
	<p><i>Le secteur anglophone du Ministère ne comptabilise pas l'absentéisme des élèves; cependant le Ministère travaille actuellement en collaboration avec les superviseurs des comptes et des données depuis 2017 pour établir des normes techniques au sujet du suivi de l'assiduité, y compris celles concernant PowerSchool. Cette mesure est déjà mise en œuvre et les données seront disponibles d'ici le 1er janvier 2019. Les mesures correctives seront apportées par les districts scolaires lorsque les circonstances le justifieront.</i></p>	<p><i>Le secteur francophone du Ministère ne comptabilise pas l'absentéisme. Les mesures correctives sont apportées par les districts scolaires lorsque les circonstances le justifient.</i></p>	

## Pièce 2.3 – Résumé des recommandations (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère		Date cible pour la mise en œuvre
	SECTEUR ANGLOPHONE	SECTEUR FRANCOPHONE	
<b>2.113 facilite le partage des succès et des meilleures pratiques entre les secteurs anglophone et francophone.</b>	<i>L'approche du Ministère en matière d'amélioration du rendement facilite davantage la collaboration entre les deux secteurs linguistiques et le partage des succès. Le Ministère s'est engagé à agir encore plus comme levier permettant de tirer davantage parti du partage des meilleures pratiques entre les secteurs. D'ailleurs, le personnel des deux secteurs du Ministère travaille actuellement en étroite collaboration sur des domaines d'intérêt communs tels que la prestation des services intégrés, l'évaluation, la formation et les interventions en matière d'autisme et l'élaboration de politiques. Le Ministère travaillera avec les districts scolaires pour faciliter les possibilités de partage des meilleures pratiques au niveau des écoles et des districts.</i>		<i>En continu</i>
<b>2.81 en collaboration avec les districts scolaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>s'assure que des plans d'amélioration de l'école sont préparés et examinés chaque année comme l'exige la Loi sur l'éducation;</b></li> <li>• <b>démontre que les plans d'amélioration de l'école cadrent avec le plan d'éducation provincial;</b></li> <li>• <b>surveille dans quelle mesure les objectifs d'amélioration de l'école sont atteints.</b></li> </ul>	<i>Depuis que les plan de 10 ans sont en place, et soutenu par le déploiement du Système de gestion formelle, il y a meilleure harmonisation entre le Ministère, les districts scolaires et les écoles, puisque l'accent est mis sur quelques objectifs bien définis et communiqués. Ces objectifs et la communication sont aussi accompagnés d'indicateurs de rendement et d'outils de mesure.</i>		<i>Septembre 2020</i>
	<i>De plus, dans le secteur anglophone, on travaille actuellement à la création d'un cadre provincial d'amélioration comprenant des processus de surveillance, à chaque palier administratif, des plans d'amélioration.</i>	<i>Dans le secteur francophone, il est pratique courante de s'assurer que les plans d'amélioration scolaire soient préparés, harmonisés et surveillés à chaque palier administratif.</i>	

## Pièce 2.3 – Résumé des recommandations (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère		Date cible pour la mise en œuvre
	SECTEUR ANGLOPHONE	SECTEUR FRANCOPHONE	
<b>2.82 en collaboration avec les conseils d'éducation de district, s'assure que ces derniers autoévaluent leur rendement chaque année.</b>	<i>Les conseils d'éducation de district (CÉD) sont des représentants élus pour un mandat de quatre ans lors des élections qui se tiennent en même temps que les élections municipales. Dans les deux secteurs, les CÉD fondent leur gouvernance des écoles de leur district scolaire sur les politiques, alors que la responsabilité de la gestion des activités courantes est déléguée au directeur général de district. Les CÉD produisent déjà des comptes-rendus et des auto-évaluations à l'aide de leurs politiques de gouvernance pour assurer l'amélioration continue. Cet exercice est effectué habituellement une ou deux fois par année.</i>		<i>En continu</i>
<b>2.79 en consultation avec les districts scolaires, examine la Loi sur l'éducation à la lumière de l'environnement fonctionnel actuel pour s'assurer que les attentes sont claires, pertinentes et réalistes.</b>	<i>Le Ministère s'engage à faire en sorte que sa législation soit toujours moderne, pertinente et apte à répondre aux besoins d'un système éducatif en évolution constante.</i>		<i>En continu</i>

## Pièce 2.3 – Résumé des recommandations (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère		Date cible pour la mise en œuvre
	SECTEUR ANGLOPHONE	SECTEUR FRANCOPHONE	
<b>Respecter la <i>Loi sur l'éducation</i></b>			
<b>Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance :</b>			
<b>2.80 fasse le suivi, reçoive, examine et prenne des mesures à l'égard des plans et des rapports des districts scolaires, et demande à toutes les parties de rendre des comptes comme l'exige la <i>Loi sur l'éducation</i>.</b>	<i>Dans le secteur anglophone, le Ministère travaille en collaboration avec les Conseils d'éducation de district et les directeurs généraux pour créer un cadre provincial d'amélioration, qui comprend des processus de surveillance, à chaque palier administratif, des plans d'amélioration.</i>	<i>Les responsables du secteur francophone, particulièrement depuis le lancement du Plan d'éducation de 10 ans, s'assurent que leurs plans de district scolaire sont élaborés, examinés, ainsi que partagés avec leurs partenaires et rendus publics.</i>	<i>En continu</i>
<b>2.87 développe des normes pour le rendement du personnel enseignant et fournisse des outils afin de supporter les districts scolaires dans :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>l'évaluation régulière du personnel comme l'exige la <i>Loi sur l'éducation</i>;</b></li> <li>• <b>la prise de mesure pour améliorer le rendement du personnel où il y a lieu.</b></li> </ul>	<i>En vertu de la <i>Loi sur l'éducation</i>, il relève du directeur général de district scolaire de sélectionner, nommer et diriger, ainsi que de suspendre, congédier ou discipliner le personnel scolaire. Il est également responsable de s'assurer que le rendement du personnel scolaire soit évalué. Le Ministère s'est engagé à collaborer avec les districts scolaires et à développer des outils d'évaluation communs à l'intention des enseignants. Ces outils seront développés en consultation avec les acteurs concernés.</i>		<i>Septembre 2021</i>

## Pièce 2.3 – Résumé des recommandations (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère		Date cible pour la mise en œuvre
	SECTEUR ANGLOPHONE	SECTEUR FRANCOPHONE	
<b>Améliorer la reddition de comptes au public</b>			
<b>Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance :</b>			
<b>2.35 présente publiquement des plans d'amélioration lorsque les résultats d'évaluations montrent que les cibles en lecture, mathématiques et sciences n'ont pas été atteintes.</b>	<i>Les plans d'action annuels du MEDPE sont rendus publics sur le site ministériel, ainsi que les rapports de rendement des districts scolaires dans le cadre de leur rapport annuel sur leurs sites Web respectifs.</i>		<i>En continu</i>
<b>2.36 facilite le repérage des résultats des évaluations provinciales en les affichant en évidence sur son site Web.</b>	<i>Le MEDPE rend déjà publics les résultats d'évaluation provinciale sur son site Web. Cependant, le Ministère veillera à ce qu'un lien vers les prochains résultats soit affiché sur la première page du site ministériel.</i>		<i>Septembre 2019</i>
<b>2.102 rend compte publiquement du rendement des élèves aux examens nationaux et internationaux sur son site Web et informe le public lorsque les résultats sont disponibles.</b>	<i>Les résultats des tests nationaux et internationaux sont publics et disponibles sur le site Web du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (CMEC). Cependant, le Ministère fournira un lien vers ces résultats sur son site Web.</i>		<i>Janvier 2019</i>

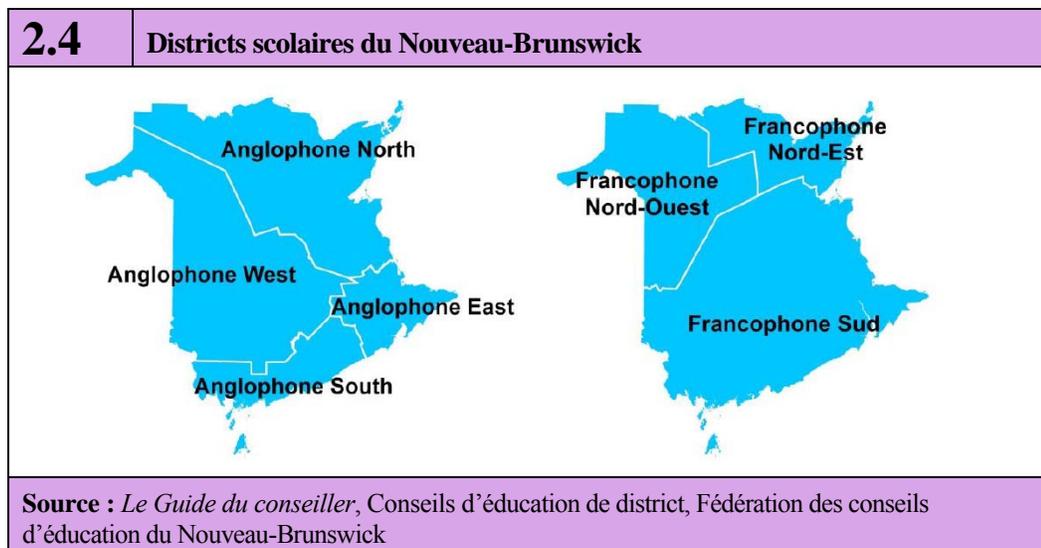
## Contexte

### *Système d'éducation du Nouveau-Brunswick*

**2.13** Le Nouveau-Brunswick est la seule province du Canada officiellement bilingue. Pour renforcer les capacités de chaque communauté linguistique et sauvegarder son patrimoine, la province dispose d'institutions distinctes où se déroulent des activités culturelles, éducatives et sociales. Les écoles constituent un exemple. Au palier fédéral, l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* protège les droits en matière d'éducation aux minorités linguistiques.<sup>3</sup> Le système d'éducation du Nouveau-Brunswick est fondé sur le principe de la dualité linguistique. Depuis les années 1970, le système d'éducation provincial comprend les secteurs anglophone et francophone.

**2.14** En 2016-2017, le système d'éducation servait 98 000 élèves, soit 70 % dans le secteur anglophone et 30 % dans le secteur francophone. La **pièce 2.4** montre les districts scolaires de chaque secteur. Il existe quatre districts scolaires anglophones et trois districts scolaires francophones qui fournissent des services éducatifs dans toute la province.

Pièce 2.4 – Districts scolaires du Nouveau-Brunswick



**2.15** Les deux secteurs possèdent la même structure, mais travaillent de manière indépendante. Chacun dispose d'un plan d'éducation de 10 ans (2016-2026), avec des

<sup>3</sup> *Mahe c. Alberta*, [1990] 1 R.C.S. 342

objectifs, des cibles et des priorités qui diffèrent, reflétant leurs propres défis. La **pièce 2.5** présente les cibles pour les résultats des évaluations provinciales en lecture, mathématiques et sciences pour les deux secteurs. Les résultats des évaluations provinciales sont les indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis à l'égard des objectifs du Ministère pour améliorer les compétences des élèves en lecture, mathématiques et sciences. L'**annexe II** donne des renseignements généraux sur les évaluations provinciales.

Pièce 2.5 – Cibles pour le rendement des élèves aux évaluations provinciales en lecture, mathématiques et sciences

<b>2.5 Cibles pour le rendement des élèves aux évaluations provinciales en lecture, mathématiques et sciences</b>				
<b>Matière</b>	<b>Secteur anglophone – Cible en % des élèves qui réussissent (Note 2)</b>		<b>Secteur francophone – Cible en % des élèves qui réussissent (Note 3)</b>	
<b>Lecture</b>	2 <sup>e</sup> année	90 %	2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> années	90 %
	4 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> années	90 %	4 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> années	85 %
	9 <sup>e</sup> année	90 % (au premier essai)	11 <sup>e</sup> année	80 %
<b>Mathématiques</b>	4 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> et 10 années	90 %	3 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> années	85 %
			10 <sup>e</sup> année	80 %
<b>Sciences</b>	4 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> et 10 années	90 %	8 <sup>e</sup> année	85 %
<b>Remarques :</b>				
1. Les cibles sont pour 2025-2026.				
2. La réussite pour le programme d'évaluation anglophone est considérée comme rendement approprié (niveau approprié pour lecture 2 <sup>e</sup> année et 64 % pour toutes les autres évaluations).				
3. La réussite pour le programme d'évaluation francophone est considérée comme atteindre le niveau attendu (niveau 3) pour lecture au primaire et le niveau acceptable (55 %) pour toutes les autres évaluations.				
<b>Source :</b> Tableau créé par le VGNB à l'aide des renseignements tirés des plans d'éducation 2016-2026 du Ministère				

### **Immersion française**

**2.16** Le programme d'immersion française complique les activités du secteur anglophone. En septembre 2016, 20 % des élèves de la province étaient en immersion française. Cela représente près de 30 % des élèves du secteur anglophone.

### **Statistiques**

**2.17** Pendant l'année scolaire 2016-2017, on comptait environ 98 000 élèves et 7 400 membres du personnel éducatif dans 302 écoles. La **pièce 2.6** montre la ventilation par secteur, de même que d'autres statistiques générales sur le système d'éducation publique du

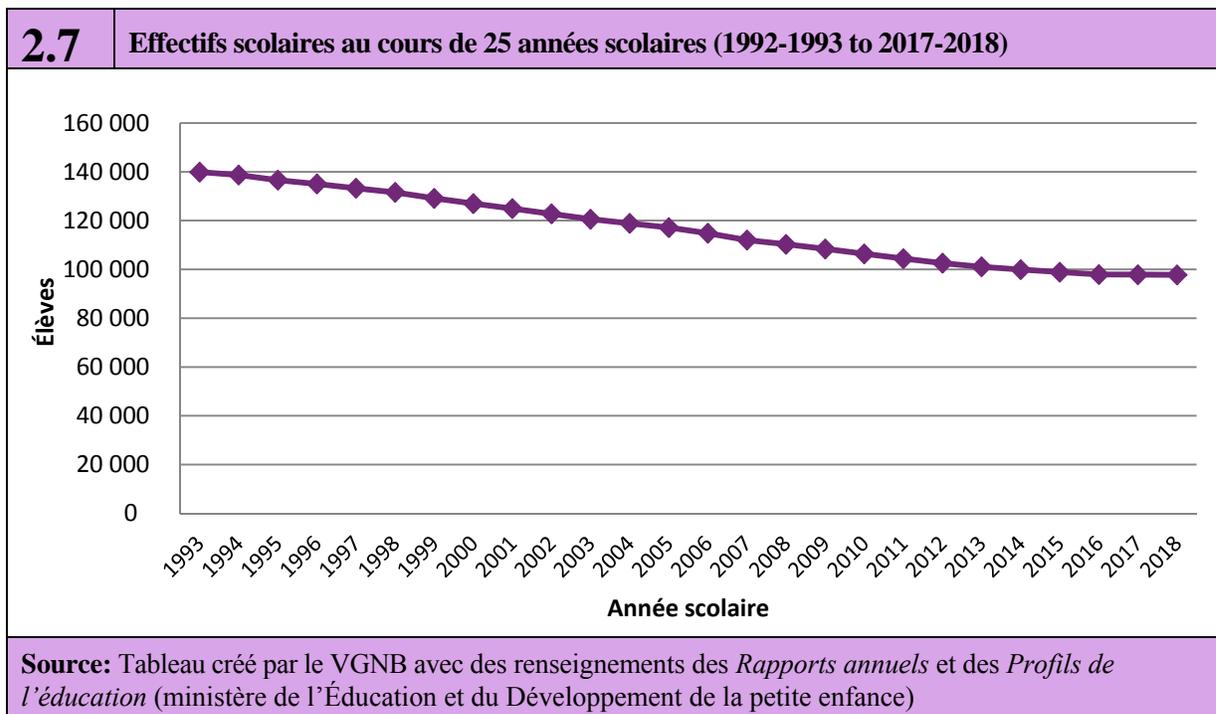
## Nouveau-Brunswick.

Pièce 2.6 – Statistiques sur le système d'éducation du Nouveau-Brunswick en 2016-2017

<b>2.6 Statistiques sur le système d'éducation du Nouveau-Brunswick en 2016-2017</b>			
	<b>Anglophone</b>	<b>Francophone</b>	<b>Total</b>
<b>Élèves</b>	68 922	28 920	97 842
<b>Personnel éducatif</b> *(77 % de femmes; 23 % d'hommes)	5 143	2 240	7 383
<b>Écoles</b>	210	92	302
<b>Districts scolaires</b>	4	3	7
<b>Effectifs scolaires par année d'études</b>	Varient de 7 069 (maternelle) à 8 467 (12 <sup>e</sup> année)		
<b>Nombre de classes par année d'études</b>	Varie de 361 (8 <sup>e</sup> année) à 486 (1 <sup>re</sup> année)		
<b>Nombre moyen d'élèves par classe</b>	Maternelle : 17,3    1 <sup>re</sup> à 8 <sup>e</sup> années : 17,8 à 22,9		
<b>Rapport élèves-personnel éducatif</b> *	13,3 : 1		
<b>Diplômés en 2016</b>	7 268 (87 %)		
<b>Abandons scolaires en 2016</b> (7 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> années)	569 (1,2 %)		
<b>Source :</b> Extraits du <i>Profil de l'éducation 2017</i> (ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance)			
*Les données les plus récentes disponibles pour le personnel éducatif sont pour 2015-2016			

**2.18** Comme le démontre la **pièce 2.7**, la population étudiante a diminué de plus de 30 % depuis 1992-1993, lorsqu'il y avait presque 140 000 élèves.

Pièce 2.7 – Effectifs scolaires au cours de 25 années scolaires (1992-1993 à 2017-2018)



### *Partenaires en éducation et en apprentissage*

**2.19** L'éducation est complexe et comprend plusieurs partenaires, dont les élèves, les parents, le personnel enseignant, les districts scolaires, les conseils d'éducation de district, les collectivités et le gouvernement. L'**annexe III** montre les partenaires clés dans l'éducation avec leurs responsabilités.

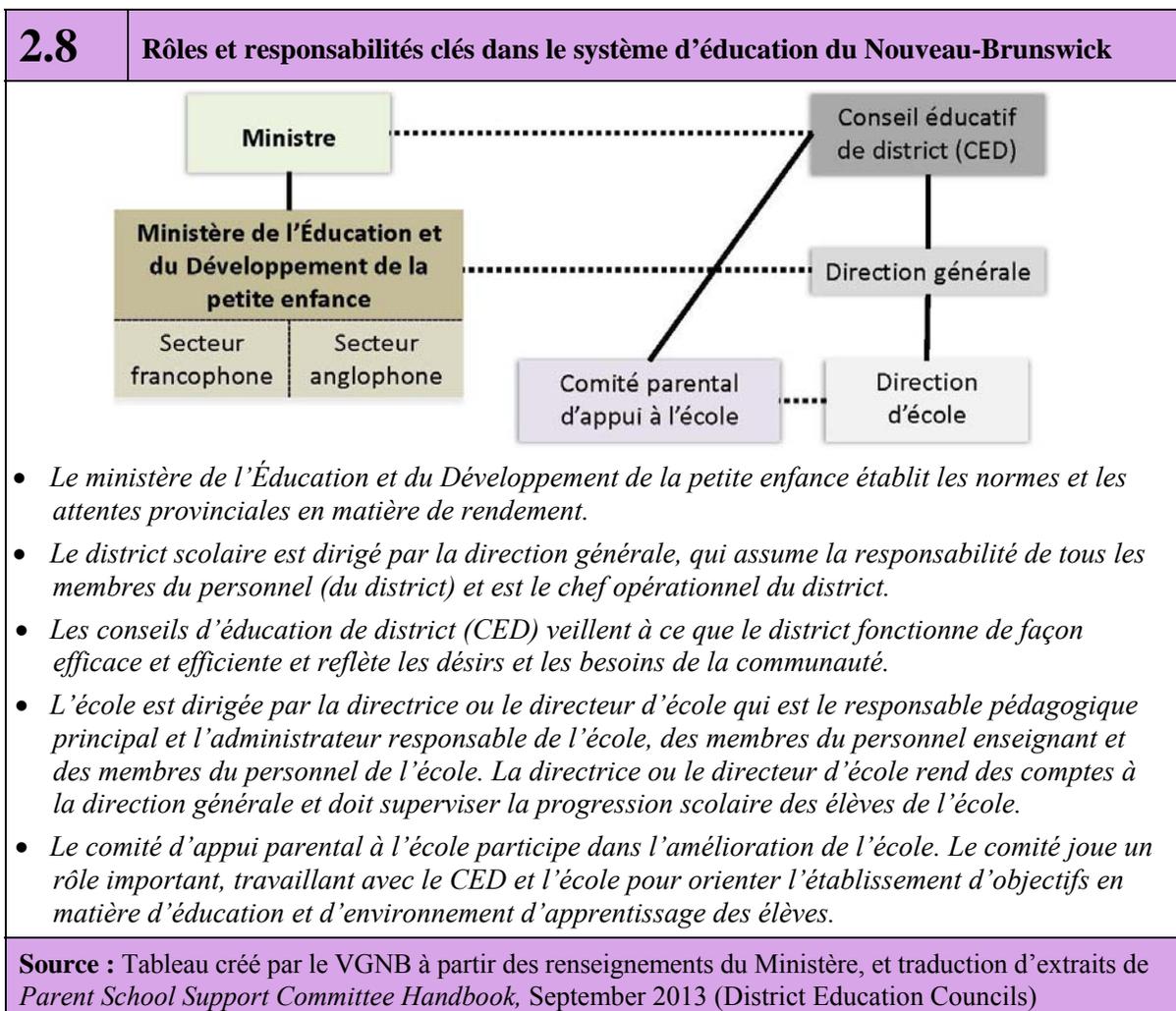
### *Trois niveaux d'administration*

**2.20** L'administration du système d'éducation du Nouveau-Brunswick se fait à trois niveaux :

- le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (le Ministère);
- les districts scolaires et les conseils d'éducation de district;
- les écoles et les comités d'appui parental à l'école.

La **pièce 2.8** décrit les rôles et responsabilités des entités à chaque niveau.

Pièce 2.8 – Rôles et responsabilités clés dans le système d'éducation du Nouveau-Brunswick



### **Coût de l'éducation publique**

**2.21** L'**annexe IV** présente le coût de l'éducation publique au Nouveau-Brunswick. Il montre que l'éducation compte pour plus de 15 % des dépenses totales du gouvernement. En 2017-2018, le coût des activités des districts scolaires dépassait 1 milliard de dollars.

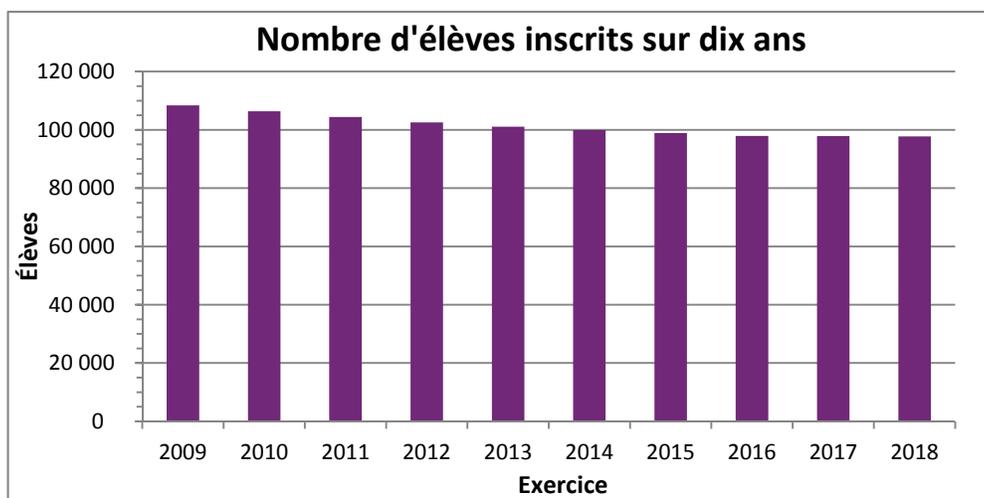
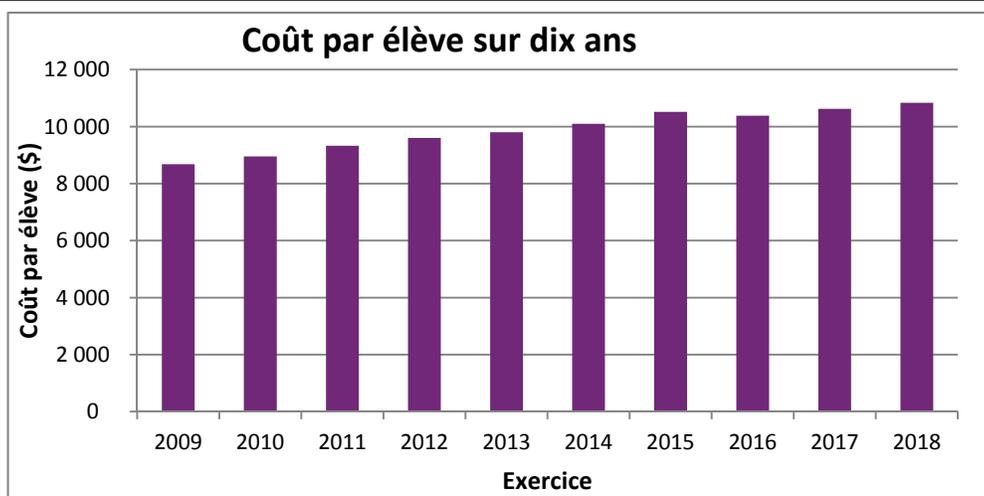
### **Le coût par élève a augmenté de 25 % dans les derniers dix ans**

**2.22** Le coût des activités des districts scolaires ainsi que le coût par élève se sont accrus sensiblement au cours des derniers dix ans. La **pièce 2.9** démontre ce qui suit :

- Le coût des activités des districts scolaires a augmenté de 13 % au cours des derniers dix ans. Par contre, le nombre d'élèves inscrits a diminué de façon continue pendant la même période de temps, affichant une baisse de 10 %.
- Le coût par élève a augmenté sensiblement au cours des dix derniers ans. Depuis 2009, le coût par élève est passé de 8 681 \$ à 10 837 \$, une hausse de 25 %.

## Pièce 2.9 – Coût par élève des activités des districts scolaires sur dix ans

<b>2.9 Coût par élève des activités des districts scolaires sur dix ans</b>			
<b>Exercice</b>	<b>Coût des activités des districts scolaires (en millions de \$)</b>		
	<b>Coût des activités des districts scolaires (en millions de \$)</b>	<b># d'élèves inscrits</b>	<b>Coût par élève (\$)</b>
<b>2018</b>	1 059 \$	97 755	10 837 \$
<b>2017</b>	1 040	97 842	10 625
<b>2016</b>	1 017	97 912	10 384
<b>2015</b>	1 040	98 906	10 519
<b>2014</b>	1 009	99 921	10 099
<b>2013</b>	990	101 079	9 801
<b>2012</b>	984	102 579	9 602
<b>2011</b>	974	104 421	9 328
<b>2010</b>	952	106 394	8 955
<b>2009</b>	941	108 407	8 681



**Source:** Tableaux créés par le VGNB avec des renseignements des *Profils de l'éducation* (ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance)

**Note:** Les chiffres n'ont pas été ajustés pour tenir compte de l'inflation.

## Étendue et stratégie d'audit

*Notre audit a porté sur les secteurs anglophone et francophone*

**2.23** Notre audit a porté sur les secteurs anglophone et francophone au sein du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et a inclus l'ensemble des sept districts scolaires. Nous avons visité trois districts scolaires (Anglophone South, Anglophone West et Francophone Sud), qui représentent ensemble plus de 60 % de tous les élèves. Notre audit s'est concentré sur les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017.

**2.24** Notre stratégie d'audit a comporté des entrevues, un examen et une analyse de documents. Nos procédures d'audit ont inclus :

- des entrevues avec des membres sélectionnés du personnel du Ministère et des districts scolaires (directions générales, directions d'école, présidentes et présidents de conseils d'éducation de district, etc.);
- un examen des documents fournis par le Ministère et les districts;
- l'analyse et la corroboration des observations et constatations.

Vous trouverez des précisions sur nos travaux d'audit à l'**annexe V**.

**2.25** Notre audit a été effectué conformément à la norme canadienne relative aux missions de certification NCMC 3001 établie par les Comptables professionnels agréés du Canada. Nous avons par conséquent effectué des contrôles et autres procédés jugés nécessaires dans les circonstances. Des informations additionnelles concernant l'audit peuvent être consultées à l'**annexe VI**.

**2.26** Nous avons élaboré des critères pour servir de base à notre audit, lesquels sont présentés à l'**annexe VII**. Le Ministère a examiné et approuvé les critères.

## Constatation clé : ✓ **Le Ministère effectue régulièrement la planification, la surveillance et la reddition de comptes.**

*Pourquoi est-ce important ?*

**2.27** La planification contribue à l'utilisation efficace des ressources pour atteindre les objectifs et les cibles. La surveillance assure que les services sont prodigués de manière uniforme et respectent les lois, les normes de qualité, les politiques et les procédures. Les rapports aident à la reddition de comptes en tenant quelqu'un responsable de l'utilisation des ressources et de la réussite d'un programme ou service.

*✓ Le Ministère dispose d'un plan d'éducation de 10 ans pour chaque secteur avec des plans de mise en œuvre annuels*

**2.28** Le Ministère dispose d'un plan d'éducation 2016-2026 pour chaque secteur et prépare des plans de mise en œuvre annuels appuyant les plans d'éducation de 10 ans. Divers membres du personnel des districts scolaires et du Ministère se rencontrent régulièrement à l'égard de la mise en œuvre des plans provinciaux et des initiatives et activités en cours.

*✓ Le Ministère surveille le rendement des élèves de diverses façons*

**2.29** Les priorités du Ministère, pour les deux premières années des plans d'éducation provinciaux de 10 ans actuels, étaient l'amélioration de la lecture et des mathématiques de la maternelle à la 2<sup>e</sup> année pour le secteur anglophone, et la littératie et le projet de vie et de carrière pour le secteur francophone. La surveillance régulière du rendement des élèves qu'exerce le Ministère comprend ce qui suit :

- Les districts scolaires présentent des rapports sur le rendement trimestriels sur les initiatives de mise en œuvre, dont celles liées au rendement des élèves. Le personnel du Ministère examine les rapports et en discute avec les districts.
- Les évaluations provinciales sont effectuées chaque année en lecture, mathématiques et sciences pour les années d'études établies selon un calendrier annuel. L'**annexe II** donne de plus amples renseignements sur les évaluations provinciales.
- Les élèves du Nouveau-Brunswick participent aux examens nationaux et internationaux. Le Ministère coordonne ces examens et passe en revue les résultats. Les **annexes VIII et IX** fournissent plus de renseignements sur ces examens.
- Les deux secteurs mènent des sondages auprès des élèves et du personnel enseignant pour recueillir des renseignements sur les divers indicateurs de rendement, comme les pratiques en matière de préparation à la vie

professionnelle et d'enseignement.

✓ *Le Ministère rend compte publiquement du rendement des élèves de plusieurs façons*

**2.30** Les rapports relatifs au rendement des élèves qui sont disponibles sur le site Web du Ministère englobent :

- ✓ Le rendement des élèves aux évaluations provinciales;
- ✓ Le rapport annuel du Ministère (qui comprend une section sur le rendement des élèves);
- ✓ Les rapports *Sondage de fin d'études secondaires*;
- ✓ Le rapport annuel *Statistiques sommaires* montrant « *Le nombre d'abandons et l'effectif scolaire par district scolaire pour niveaux 7-12 année* », ainsi que le rapport annuel intitulé *Statistiques sur l'abandon scolaire* qui fournit les raisons invoquées pour l'abandon et des données historiques.

✓ *Les rapports sur les résultats des évaluations provinciales sont faciles à comprendre*

**2.31** Chaque secteur publie des rapports montrant les résultats des évaluations provinciales en lecture, mathématiques et sciences. Les rapports indiquent les résultats au niveau de la province, des districts scolaires et des écoles. Nous avons constaté que ces rapports sont faciles à comprendre, avec les cibles et les résultats réels sur plusieurs années, permettant de comparer le rendement au fil du temps. L'**annexe X** présente des exemples des rapports publics sur les résultats d'évaluations au niveau provincial.

✗ *Les plans d'amélioration ne sont pas fournis au public*

**2.32** Nous avons remarqué que des explications limitées pour les cibles non atteintes sont disponibles dans des procès-verbaux publics des Conseils d'éducation de district. Par contre, ni le secteur anglophone ni le secteur francophone ne fournit au public des plans d'amélioration des résultats en lecture, mathématiques et sciences.

✗ *Il est difficile de trouver les résultats des évaluations provinciales sur le site Web du Ministère*

**2.33** Même si les résultats des évaluations provinciales sont disponibles au public, il est difficile de les trouver sur le site Web du Ministère.

**2.34** Nous croyons qu'il serait plus facile pour le public d'accéder aux résultats des évaluations provinciales s'ils étaient étiquetés dans un langage simple et liés directement sur la page d'accueil du Ministère.

**Recommandations**

**2.35** **Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance présente publiquement des plans d'amélioration lorsque les résultats d'évaluations montrent que les cibles en lecture, mathématiques et sciences n'ont pas été atteintes.**

**2.36** Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance facilite le repérage des résultats des évaluations provinciales en les affichant en évidence sur son site Web.

**Constatation clé : ✕ Le rendement des élèves dans le cadre des évaluations provinciales en lecture, mathématiques et sciences est sensiblement inférieur aux cibles.**

*Pourquoi est-ce important ?*

**2.37** [Traduction] « *La réussite scolaire a une incidence importante sur la qualité de vie et le bien-être économique.* »<sup>4</sup> Les évaluations provinciales fournissent des données pour éclairer les politiques et les programmes. Elles permettent au Ministère de faire rapport sur le degré d'atteinte des normes provinciales par les élèves à certains moments de leur scolarité et d'aider les écoles, les districts et la province dans la surveillance de l'apprentissage des élèves. Les renseignements tirés des évaluations aident à prendre des décisions pour améliorer le rendement des élèves. L'**annexe II** donne de plus amples renseignements sur les évaluations provinciales.

*✕ Les cibles en lecture, mathématiques et sciences n'ont jamais été atteintes en 15 ans*

**2.38** Il y a des cibles pour les résultats des évaluations provinciales en lecture, mathématiques et sciences depuis 15 ans. Aucune des cibles n'a été atteinte.

**2.39** Les nouveaux plans d'éducation provinciaux ont été mis en œuvre pendant l'année scolaire 2016-2017. Les plans comportent des cibles d'évaluations provinciales pour 2025-2026.

**2.40** Les **pièces 2.10** et **2.11** montrent les résultats réels par rapport aux cibles pour les évaluations provinciales pour l'année scolaire 2016-2017 des secteurs anglophone et francophone respectivement. Les pièces démontrent que le rendement des élèves fut inférieur aux cibles.

---

<sup>4</sup> *Provincial Education Plan 2013-2016*, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Pièce 2.10 – Rendement des élèves aux évaluations provinciales de 2016-2017 – Secteur anglophone

<b>2.10 Rendement des élèves aux évaluations provinciales de 2016-2017 – Secteur anglophone</b>			
Évaluation	% des élèves qui ont réussi l'évaluation*		Écart de rendement
	Cible du Ministère	Résultats réels	
Lecture 2 <sup>e</sup> année	90 %	76 %	14 %
Lecture 6 <sup>e</sup> année	90 %	62 %	28 %
Compétence en anglais 9 <sup>e</sup> année	90 %	81 %	9 %
Mathématiques 6 <sup>e</sup> année	90 %	38 %	52 %
Sciences 6 <sup>e</sup> année	90 %	32 %	58 %

\* Le taux de réussite est considéré comme rendement approprié (niveau approprié pour la lecture de 2<sup>e</sup> année et note de 64 % pour toutes les autres évaluations).

**Source :** Tableau créé par le VGNB à l'aide des renseignements fournis par le Ministère.

**2.41** La pièce 2.10 démontre des résultats mixtes pour les élèves anglophones aux évaluations de lecture de 2016-2017. Seulement 62 % des élèves de 6<sup>e</sup> année ont atteint ou dépassé le niveau approprié, tandis que 81 % des élèves de 9<sup>e</sup> année ont atteint ou dépassé le niveau approprié. Les étudiants anglophones ont obtenu de faibles résultats aux évaluations de mathématiques et de sciences de 6<sup>e</sup> année. Seulement 32 % des élèves ont atteint ou dépassé le niveau approprié en sciences, 58 points de pourcentage sous la cible de 90 %. En mathématiques, le rendement des élèves était à 52 points de pourcentage de la cible.

## Pièce 2.11 – Rendement des élèves aux évaluations provinciales de 2016-2017 – Secteur francophone

<b>2.11 Rendement des élèves aux évaluations provinciales de 2016-2017 – Secteur francophone</b>			
<b>Évaluation</b>	<b>% des élèves qui ont réussi l'évaluation *</b>		<b>Écart de rendement</b>
	<b>Cible du Ministère</b>	<b>Résultats réels</b>	
Lecture 2 <sup>e</sup> année	<b>90 %</b>	<b>77 %</b>	<b>13 %</b>
Lecture 4 <sup>e</sup> année	<b>90 %</b>	<b>63 %</b>	<b>27 %</b>
Lecture et écriture 8 <sup>e</sup> année	<b>85 %</b>	<b>71 %</b>	<b>14 %</b>
Lecture et écriture 11 <sup>e</sup> année	<b>80 %</b>	<b>57 %</b>	<b>23 %</b>
Mathématiques 3 <sup>e</sup> année	<b>85 %</b>	<b>82 %</b>	<b>3 %</b>
Mathématiques 6 <sup>e</sup> année	<b>85 %</b>	<b>63 %</b>	<b>22 %</b>
Mathématiques 8 <sup>e</sup> année	<b>85 %</b>	<b>75 %</b>	<b>10 %</b>
Mathématiques 10 <sup>e</sup> année	<b>80 %</b>	<b>55 % (parcours A**)</b>	<b>25 %</b>
		<b>71 % (parcours BC**)</b>	<b>9 %</b>
Sciences 8 <sup>e</sup> année	<b>85 %</b>	<b>77 %</b>	<b>8 %</b>

\* La réussite pour le programme d'évaluation francophone est considérée comme atteindre le niveau attendu (niveau 3) pour lecture au primaire et le niveau acceptable (55 %) pour toutes les autres évaluations.

\*\* Le parcours A est destiné aux élèves désirant poursuivre des études postsecondaires où une utilisation plus pratique des mathématiques est nécessaire (p. ex. : arts, charpenterie) ou qui accéderont directement au marché du travail; le parcours BC est destiné aux élèves désirant poursuivre des études postsecondaires exigeant des mathématiques théoriques ou appliquées.

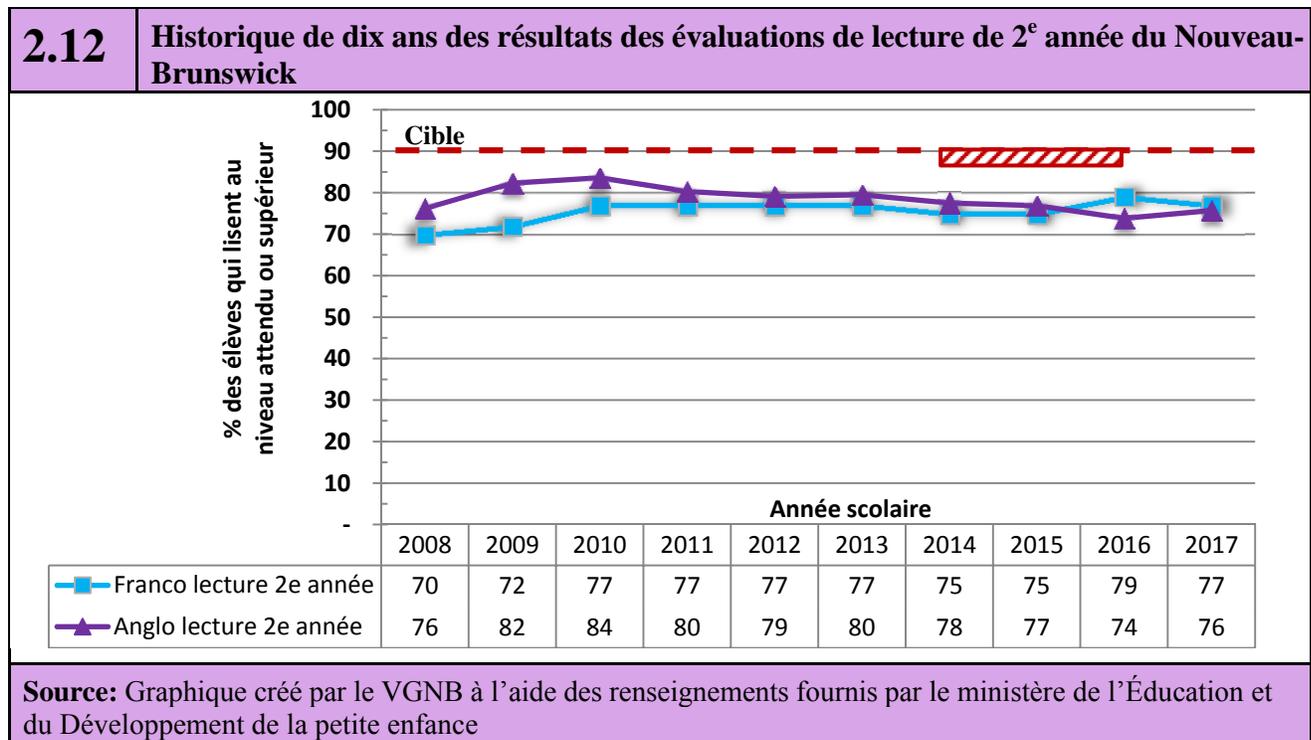
**Source :** Tableau créé par le VGNB à l'aide des renseignements fournis par le Ministère.

**2.42** La **pièce 2.11** montre qu'aux évaluations de lecture et écriture, seulement 57 % des élèves de 11<sup>e</sup> année ont atteint ou dépassé le niveau acceptable, tandis que 71 % des élèves de 8<sup>e</sup> année ont atteint ou dépassé le niveau acceptable. Les élèves ont eu un rendement relativement élevé à l'évaluation de mathématiques de 3<sup>e</sup> année, 82 % des élèves ayant atteint le niveau acceptable. Cependant, de faibles résultats ont été obtenus dans le secteur francophone aux évaluations en mathématiques en 6<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année. En 6<sup>e</sup> année, 63 % des élèves ont atteint ou dépassé le niveau acceptable, 22 points de pourcentage sous la cible de 85 %. En 10<sup>e</sup> année, seulement 55 % des

élèves du parcours A ont atteint ou dépassé le niveau acceptable, comparativement à une cible de 80 %.

**2.43** La **pièce 2.12** présente les résultats de l'évaluation en lecture de 2<sup>e</sup> année sur plusieurs années pour les secteurs anglophone et francophone. La cible de 90 % des élèves atteignant ou dépassant les niveaux attendu a été fixée il y a 15 ans, soit en 2002-2003, avec un changement mineur dans le secteur francophone pour trois ans. Elle n'a jamais été atteinte.

Pièce 2.12 – Historique de dix ans des résultats des évaluations de lecture 2<sup>e</sup> année du Nouveau-Brunswick



**2.44** Tandis que les deux secteurs ont évalué de manière cohérente la lecture en 2<sup>e</sup> année, un point clé d'évaluation, ils ont évalué les mathématiques et les sciences à différentes années scolaires au fil des ans. Les **annexes XI et XII** présentent les résultats d'évaluations provinciales au primaire pour les secteurs anglophone et francophone respectivement sur dix ans. Le rendement des élèves sur les évaluations provinciales en lecture, mathématiques et sciences n'a pas atteint les cibles.

• *Nous avons été mis au défi de déterminer ce qui est fait afin d'aborder les cibles non atteintes*

**2.45** Nous nous attendions à ce que le Ministère et les districts scolaires aient un processus pour cerner et résoudre les causes fondamentales du faible rendement en lecture, mathématiques et sciences. Bien que nous ayons constaté que le secteur francophone fournit des résultats d'évaluations plus détaillés qui peuvent être analysés au niveau de la classe, nous avons été mis au

défi dans certains cas de déterminer ce qui est fait afin d'aborder les cibles non atteintes dans les deux secteurs.

**2.46** Cependant, nous reconnaissons que le système d'éducation est complexe et surchargé par de nombreux défis, dont plusieurs sont mentionnés dans ce rapport. Un effort concerté par plusieurs ministères et parties prenantes sera nécessaire afin d'aborder ces défis.

***Recommandation***

**2.47** Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, en collaboration avec les districts scolaires, analyse les résultats des évaluations provinciales en vue de cerner les causes fondamentales du faible rendement et prenne les mesures correctives pour améliorer le rendement des élèves en lecture, mathématiques et sciences.

## Constatation clé : ✕ **Le système d'éducation du Nouveau-Brunswick souffre d'un manque de stabilité.**

### *Pourquoi est-ce important ?*

**2.48** Il est difficile pour les écoles et les districts scolaires de fonctionner efficacement dans un environnement en perpétuelle évolution. Plusieurs personnes interviewées (au Ministère et dans les districts scolaires) nous ont informés que l'instabilité cause beaucoup de frustration qui mine notre système d'éducation. On nous a signalé qu'une évolution constante pose un défi important pour atteindre les cibles provinciales en lecture, mathématiques et sciences, puisqu'elle détourne l'attention de l'éducation des élèves

### *✕ Des changements fréquents perturbent le système d'éducation*

**2.49** Comme le démontre la chronologie à la **pièce 2.14**, le système d'éducation du Nouveau-Brunswick a subi des changements notables ces dernières années. Voici les événements qui nous ont été signalés fréquemment perturbant le système d'éducation : plans d'éducation provinciaux changeants (qui modifient les priorités des districts), changements apportés au programme d'immersion française du secteur anglophone et fusion des 14 districts en sept en 2012.

**2.50** Des changements fréquents aux priorités détournent l'attention de l'éducation des élèves. Les personnes interviewées ont signalé que les gouvernements successifs ont introduit des priorités différentes comme la littératie et des changements apportés au programme d'immersion française.

### *✕ Il y a eu 5 différents plans d'éducation provinciaux en 15 ans*

**2.51** La province a adopté plusieurs différents plans d'éducation au cours des 15 dernières années. Le premier plan d'éducation de 10 ans fut pour 2002-2012. Depuis lors, il y a eu quatre autres plans d'éducation provinciaux, comme l'illustre la **pièce 2.14**. Même s'il était prévu que le plan d'éducation 2002-2012 soit en place jusqu'en 2012, deux autres plans ont été élaborés pendant son cadre temporel. En outre, pendant que le plan pour 2010-2013 n'était pas encore entièrement mis en œuvre en raison d'un changement de gouvernement en septembre 2010, on a consacré du temps et des ressources pour élaborer le plan et préparer sa mise en œuvre.

**2.52** Le changement du plan provincial a une incidence sur l'éducation. Un élève qui a commencé l'école en septembre 2004 aura vécu cinq stratégies d'éducation, chacune comportant des priorités différentes, au moment de l'obtention de son diplôme.

• *Le programme d'immersion française ajoute à la complexité des activités dans le secteur anglophone*

✕ *Les changements à l'immersion française créent de l'instabilité dans le secteur anglophone*

✕ *La mise en œuvre précipitée du changement au point d'entrée du programme d'immersion française en 2017 a perturbé les activités du secteur anglophone*

**2.53** Le programme d'immersion française existe seulement dans le secteur anglophone et ajoute à la complexité des activités de ce secteur. (Il n'y a aucun programme comparable dans le secteur francophone.)

**2.54** Le point d'entrée au programme d'immersion française a changé à plusieurs reprises. Chaque changement au programme perturbe tous les niveaux d'activités du secteur anglophone. Le programme a connu trois changements importants dans les 10 derniers ans. Un exemple frappant est le changement du point d'entrée au programme d'immersion française annoncé en 2016 et mis en œuvre en 2017.

**2.55** Bien que le changement au point d'entrée du programme d'immersion française de la 3<sup>e</sup> à la 1<sup>re</sup> année était supporté par une recommandation d'un groupe de travail en 2012, il a été annoncé en 2016 afin de remplir une promesse électorale faite durant l'élection provinciale de 2014. Sa mise en œuvre en 2017 nous a été signalée comme un défi majeur pour les raisons suivantes :

- Il n'y avait pas assez de temps pour la mise en œuvre. Le changement a été annoncé en septembre 2016, en vue d'être opérationnel pour l'année scolaire suivante commençant en septembre 2017.
- Par conséquent, des membres du personnel enseignant qui n'avaient pas les compétences linguistiques requises ont été embauchés, ce qui ne respecte pas la politique du Ministère.
- Bien que le changement ne faisait pas partie du nouveau plan d'éducation provincial de 10 ans, il a été mis en œuvre en même temps que le plan.

**2.56** Ce changement a perturbé tous les niveaux d'activités du secteur anglophone. Cela voulait dire que l'on avait besoin de plus de membres du personnel enseignant d'immersion française. Avec seulement une année pour la mise en œuvre, le marché du travail n'a pu satisfaire la demande. Par conséquent, des membres du personnel enseignant qui n'avaient pas les compétences linguistiques requises par la politique du Ministère ont été embauchés. Les quatre directions générales du secteur anglophone nous ont informés que leur district scolaire n'était pas entièrement conforme à cette politique. Cette situation peut avoir une incidence négative sur la qualité du programme et le rendement des élèves.

**2.57** En raison des changements récurrents aux programmes d’immersion française dans le secteur anglophone, il y avait sept cohortes dans le secteur anglophone durant l’année scolaire 2017-2018, tel que démontré à la **pièce 2.13**. (Une cohorte est un groupe d’élèves qui partagent le même cheminement éducationnel à travers les années scolaires.) Les écoles et les directions d’écoles doivent gérer le fardeau administratif de la préparation de classes et de l’embauche des enseignants pour différents groupes d’écoles qui ont commencé le programme d’immersion française à différents stades.

Pièce 2.13 – Cohortes durant l’année scolaire 2017–2018 (secteur anglophone)

<b>2.13 Cohortes durant l’année scolaire 2017–2018 (secteur anglophone)</b>	
<b>Cohorte</b>	<b>Calendrier du programme</b>
<b>1</b> Immersion française – entrée en 1 <sup>re</sup> année (ancien programme)	2007 : Dernière année durant laquelle l’immersion en 1 <sup>re</sup> année est offerte; programme éliminé des autres années subséquemment Juin 2019 : Graduation de la dernière cohorte de l’ancien programme
<b>2</b> Immersion française – entrée en 3 <sup>e</sup> année	2010 : 1 <sup>re</sup> année de mise en œuvre Juin 2028 : Graduation de la dernière cohorte
<b>3</b> Immersion française – entrée en 6 <sup>e</sup> année	1994 : La directive 309 change le point d’entrée de l’immersion française tardive à la 6 <sup>e</sup> année
<b>4</b> Immersion française – entrée en 1 <sup>re</sup> année (nouveau programme) (nouveau curriculum 2017)	2017 : 1 <sup>re</sup> année de mise en œuvre Juin 2029 : Graduation de la 1 <sup>re</sup> cohorte
<b>5</b> Français de base	2015 : Graduation de la dernière cohorte de presque toutes les écoles. Certaines petites écoles continuent le programme pour une ou deux années additionnelles. Par 2017-2018, tous les élèves qui ont suivi le programme de français de base devraient être sortis du système.
<b>6</b> Français intensif sans français pré-intensif	2008 : 1 <sup>re</sup> année de la mise en œuvre provinciale officielle du programme de français intensif en 5 <sup>e</sup> année (début du projet pilote en 2002). Les élèves de 5 <sup>e</sup> année en 2008 et 2009 et les écoles pilotes avant 2008 ont vécu le français intensif sans français pré-intensif. Juin 2016 : Graduation de la 1 <sup>re</sup> cohorte entière
<b>7</b> Français intensif avec français pré-intensif	2009 : 1 <sup>re</sup> année de la mise en œuvre provinciale officielle du français pré-intensif
<b>Source:</b> Tableau préparé par le VGNB à l’aide des renseignements fournis par le ministère de l’Éducation et du Développement de la petite enfance	

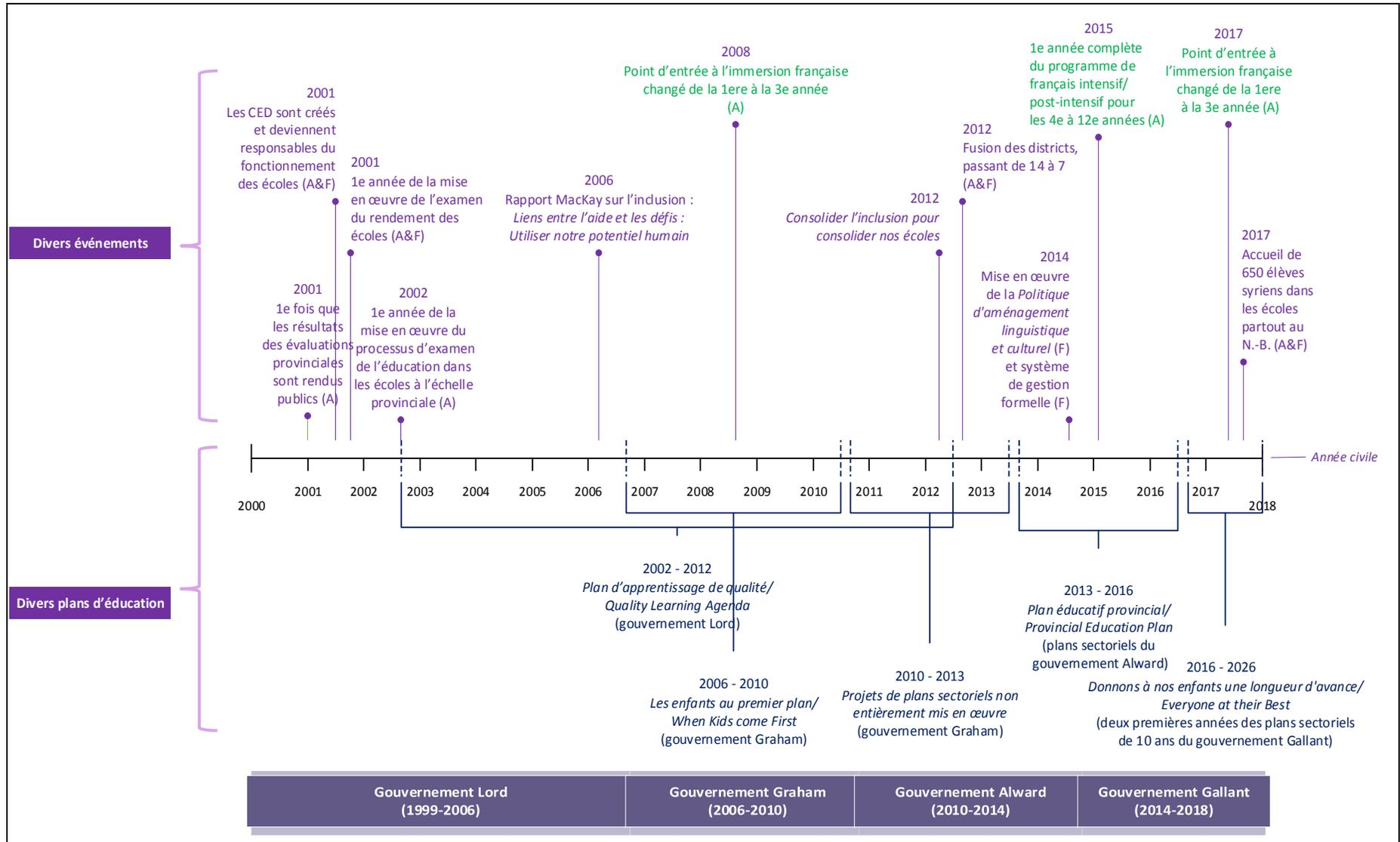
**Recommandations**

**2.58** Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance maintienne les plans d'éducation provinciaux de 10 ans actuels jusqu'à leur expiration en 2026 afin de permettre au système d'éducation de se stabiliser et de permettre l'évaluation du progrès. Tout ajustement aux plans devrait être collaboratif.

**2.59** Nous recommandons le Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, avant de mettre en œuvre des changements majeurs qui impactent le rendement des élèves, y compris les changements au programme d'immersion française, prépare un plan détaillé de mise en œuvre avec :

- un calendrier réaliste;
- la considération de tous les supports nécessaires au succès du changement, tels que les ressources humaines, le curriculum, la formation des enseignants, les outils et les méthodologies;
- un financement adéquat;
- une évaluation complète des risques de l'impact du changement sur les activités et les autres initiatives en cours au niveau du ministère, des districts scolaires et des écoles, de même que des stratégies d'atténuation des risques.

Pièce 2.14 – Chronologie des événements majeurs survenus dans le système d'éducation du Nouveau-Brunswick



Source : Pièce créée par le VGNB à l'aide des renseignements fournis par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Note : A = secteur anglophone, F = secteur francophone

## Constatation clé : ✕ Les districts scolaires ont signalé des difficultés à atteindre les cibles.

### *Pourquoi est-ce important ?*

**2.60** La détermination des difficultés pour atteindre la cible est une condition préalable pour prendre des mesures correctives en vue d'améliorer le rendement des élèves. Même si les personnes interviewées ont convenu que les cibles en lecture, mathématiques et sciences étaient raisonnables, elles ont fourni plusieurs difficultés pour les atteindre, incluant la cyberintimidation, la toxicomanie, les problèmes de santé mentale, et d'autres questions détaillées ci-bas.

### *✕ La situation socioéconomique du Nouveau-Brunswick présente des besoins non comblés*

**2.61** La pauvreté, l'analphabétisme chez les adultes et d'autres questions socioéconomiques existent dans notre province. Ces difficultés s'ajoutent à la complexité du processus d'éducation et influent finalement sur le rendement des élèves. Par exemple, des membres du personnel éducatif ont indiqué qu'elles ou ils avaient besoin de traiter avec des élèves qui arrivent affamés à l'école, sans vêtements appropriés et en retard. Les personnes interviewées ont révélé que les membres du personnel enseignant doivent souvent mettre l'accent sur ces besoins fondamentaux avant de pouvoir se concentrer sur l'enseignement. Les enseignants ont besoin d'aide. Plus de collaboration avec d'autres ministères et les communautés locales est nécessaire afin d'aborder les besoins fondamentaux pour que les efforts des enseignants soient consacrés à l'apprentissage des élèves.

### *✕ Notre système d'éducation inclusive montre des besoins non comblés*

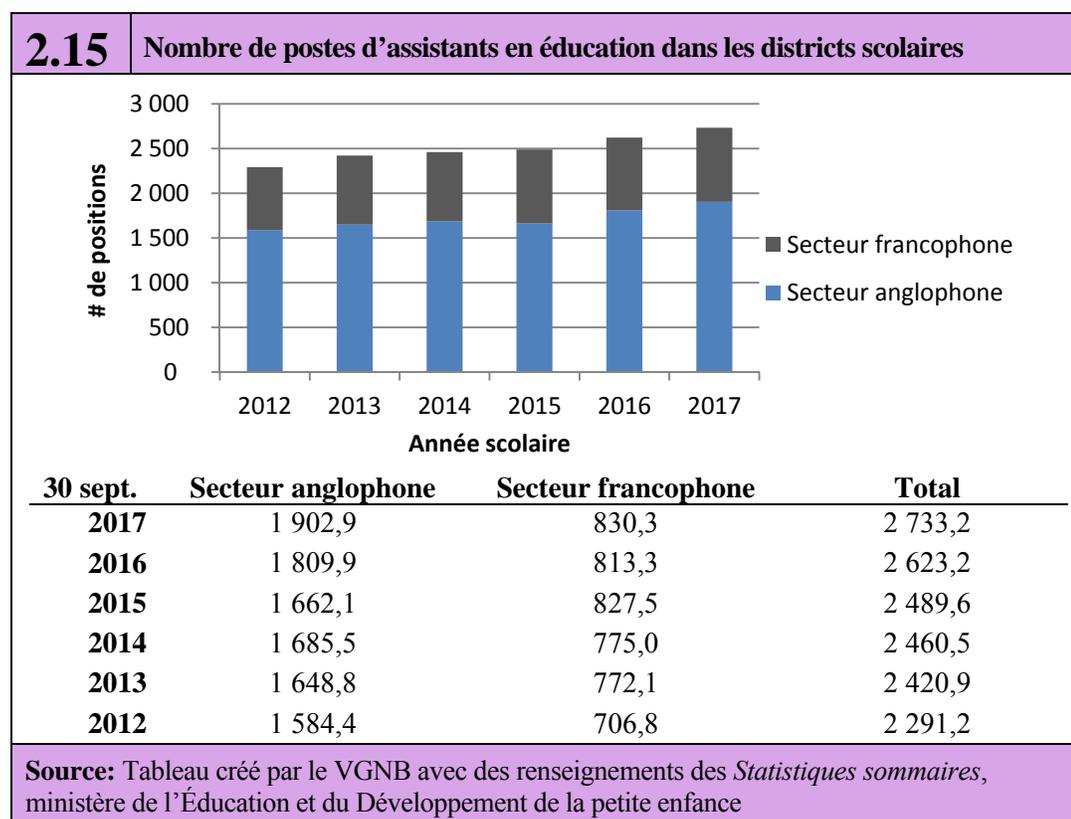
**2.62** Les districts scolaires ont mentionné des difficultés liées au système d'éducation inclusive de la province. Au cours des entrevues, nous avons été informés que la complexité et la diversité des besoins et des comportements des élèves dépassent la formation professionnelle du personnel enseignant. Cela exerce une pression sur le temps et les compétences des membres du personnel enseignant, ce qui influence le rendement de tous les élèves.

**2.63** Le Ministère fournit un budget global à chaque district scolaire, calculé selon un modèle de financement. Les postes d'assistants en éducation sont l'un des facteurs de coût dans le modèle. Quatre directions générales de district scolaire nous ont informés qu'il y avait un écart entre le nombre d'assistants en éducation alloués dans le modèle de financement du Ministère et le nombre réel présent dans le district scolaire. (Les assistants en éducation jouent un rôle essentiel en aidant les élèves à apprendre dans un environnement inclusif, sécuritaire et encourageant.) Un district nous a informés que 86 des 717 (12 %) assistants en éducation pendant l'année

scolaire 2017-2018 étaient au-delà du nombre alloué par le Ministère. Un autre district nous a informés que 41 de ses 272 (15 %) assistants en éducation étaient au-delà de leur allocation. Les districts scolaires ont dû utiliser des fonds non dépensés d'autres domaines, tels que les projets spéciaux, le transport et les réparations mineures, pour financer ces postes.

**2.64** Le Ministère nous a informés qu'il est conscient du déficit de financement et a fourni plusieurs explications. Par exemple, le calcul du financement pour les assistants en éducation est fondé sur des renseignements historiques. Même si des fonds supplémentaires ont été accordés, les besoins ont augmenté plus fortement que le budget alloué aux districts scolaires, dû en partie à l'identification plus précoce des besoins des élèves. Tel que démontré à la **pièce 2.15**, le nombre de postes d'assistants en éducation a augmenté de 19 % durant les dernières cinq années.

Pièce 2.15 – Nombre de postes d'assistants en éducation dans les districts scolaires



**✘ Le Ministère ne surveille pas l'absentéisme des élèves**

**2.65** Lorsque les élèves sont absents de l'école, ils manquent l'occasion d'apprentissage. L'absentéisme chronique des élèves est défini comme [Traduction] « *manquer 10 % ou plus des jours d'école disponibles* ». <sup>5</sup> Les recherches indiquent que c'est le point où manquer l'école influence un enfant sur le plan scolaire. Nous avons constaté que l'absentéisme chronique des élèves se retrouve dans au moins un district, tel que démontré à la **pièce 2.16**. Le Ministère nous a informés qu'il ne surveille pas les absences d'élèves. Cela est dû au fait que les écoles mesurent et entrent les données d'absences dans le système de manière non uniforme. Les données ne sont donc pas comparables et ne peuvent être utilisées pour la surveillance globale.

Exhibit 2.16 – Exemple d'absentéisme chronique des élèves dans un district

<b>2.16 Exemple d'absentéisme chronique des élèves dans un district</b>											
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type d'école</th> <th>Taux d'absentéisme</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Maternelle à 2<sup>e</sup> année</td> <td>13 %</td> </tr> <tr> <td>Maternelle à 5<sup>e</sup> année</td> <td>13 %</td> </tr> <tr> <td>6<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> année</td> <td>15 %</td> </tr> <tr> <td>9<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année</td> <td>27 %</td> </tr> </tbody> </table>	Type d'école	Taux d'absentéisme	Maternelle à 2 <sup>e</sup> année	13 %	Maternelle à 5 <sup>e</sup> année	13 %	6 <sup>e</sup> à 8 <sup>e</sup> année	15 %	9 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année	27 %
Type d'école	Taux d'absentéisme										
Maternelle à 2 <sup>e</sup> année	13 %										
Maternelle à 5 <sup>e</sup> année	13 %										
6 <sup>e</sup> à 8 <sup>e</sup> année	15 %										
9 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> année	27 %										
<b>Source:</b> Information sur les absences d'un district scolaire fournie par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance											

**Recommandation**

**2.66** Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance travaille avec les districts scolaires, les autres ministères et les organismes communautaires, où il y a lieu, afin de :

- **cerner et régler les difficultés à atteindre les cibles provinciales en lecture, mathématiques et sciences;**
- **présenter au gouvernement les options pour régler les difficultés;**
- **élaborer des normes de mesure et de saisie de données des absences d'élèves pour mieux surveiller l'assiduité des élèves;**
- **prendre des mesures correctives pour améliorer l'assiduité des élèves.**

<sup>5</sup> ASD-S Report Card, 2016-2017, District scolaire Anglophone South

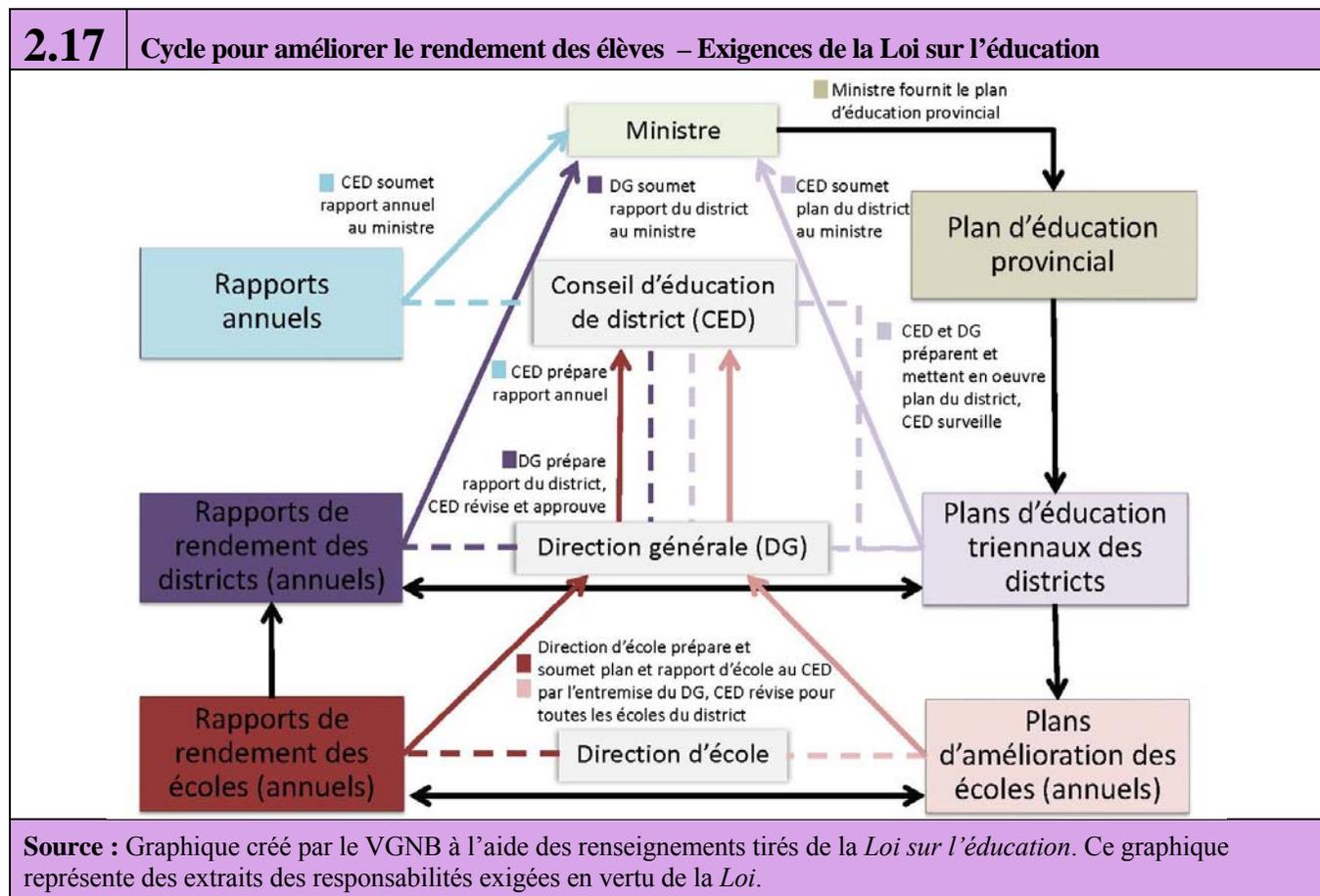
## Constatation clé : ✕ Le cycle de planification, de surveillance et de rapports pour améliorer le rendement des élèves ne fonctionne pas comme prévu.

*Pourquoi est-ce important ?*

**2.67** La *Loi sur l'éducation* énonce les exigences en matière de planification, surveillance et rapports pour les directions d'école, les directions générales, les conseils d'éducation de district (CED) et le ministre. La planification contribue à l'utilisation efficace des ressources du Ministère pour atteindre les objectifs et les cibles en matière d'éducation; la Loi exige un plan à chacun des trois niveaux : un plan d'éducation provincial, des plans d'éducation de district et des plans d'amélioration de l'école. La surveillance assure que les services d'éducation sont dispensés conformément aux lois, politiques et plans établis. Les rapports aident à la reddition de comptes en tenant quelqu'un responsable de l'atteinte des cibles de rendement.

**2.68** La **pièce 2.17** illustre le cycle complexe d'amélioration du rendement des élèves tel que stipulé dans la *Loi sur l'éducation*.

Pièce 2.17 – Cycle pour améliorer le rendement des élèves – Exigences de la Loi sur l'éducation



**✘ Les écoles ne préparent pas toutes un plan d'amélioration de l'école comme l'exige la Loi sur l'éducation**

**2.69** [Traduction] « *Le plan d'amélioration de l'école est un outil dont les écoles se servent pour assurer l'amélioration continue et progressive de l'apprentissage pour tous les élèves au fil du temps.* »<sup>6</sup> Il précise les domaines d'amélioration visés de l'école, de même que les mesures, les objectifs et les actions. Chaque école est tenue par la *Loi sur l'éducation* de disposer d'un plan d'amélioration. Le CED est tenu d'examiner le plan d'amélioration de l'école pour chacune des écoles du district.

**2.70** Nous avons constaté que ce ne sont pas toutes les écoles qui préparent un plan d'amélioration de l'école tel que requis. Dans un district anglophone, nous avons trouvé cinq écoles qui n'avaient pas un plan d'amélioration en janvier 2018 pour l'année scolaire 2017-2018. Ces cinq écoles étaient chargées de l'éducation de 19 % des élèves du district. Les deux plus grandes écoles du district ne disposaient toujours pas d'un plan en avril 2018, deux mois avant la fin de l'année scolaire.

**2.71** Nous avons remarqué que les plans d'amélioration de l'école ne sont pas surveillés adéquatement dans trois districts scolaires anglophones. Ces districts scolaires n'ont pu fournir des documents montrant que tous les plans d'amélioration de l'école avaient été examinés. Sans une surveillance adéquate, il n'existe aucune assurance que toutes les écoles planifient adéquatement en vue d'améliorer le rendement des élèves. Nous avons remarqué que les districts scolaires francophones s'étaient améliorés dans ce domaine dans les dernières années et avaient mis en œuvre des outils de surveillance pour aider au suivi des plans d'amélioration.

**✘ La plupart des écoles n'ont pas un rapport sur le rendement de l'école comme l'exige la Loi**

**2.72** La *Loi sur l'éducation* exige que chaque école prépare un rapport sur le rendement mais ne spécifie pas le contenu de ce rapport. Nous nous attendions à ce que les rapports indiquent comment l'école a réussi par rapport aux objectifs de l'année précédente dans son plan d'amélioration. Nous avons observé que la plupart des écoles ne préparent pas un rapport sur le rendement de l'école.

<sup>6</sup> District Education Councils, *Parent School Support Committee Handbook*, September 2013

**✘ Les districts scolaires ne planifient, ni ne surveillent, ni ne rendent des comptes comme l'exige la Loi**

- 2.73** Nous avons constaté que, durant notre période d'audit :
- 4 des 7 districts scolaires (dans les deux secteurs) n'avaient pas le contenu requis dans leurs plans d'éducation, par exemple, des objectifs et un plan de travail. Deux plans ne se sont pas servis des résultats des évaluations provinciales comme indicateur de rendement;
  - les conseils d'éducation de district des deux secteurs n'examinent pas les plans d'amélioration de l'école ni les rapports sur le rendement de l'école. La présidence de deux CED nous a informés qu'il n'était pas raisonnable de faire cela en raison de la taille des districts scolaires fusionnés. (Ces districts scolaires avaient chacun environ 70 écoles.) Dans certains districts, un sommaire des rapports des écoles est fourni au CED;
  - les districts scolaires des deux secteurs n'ont pas été en mesure de fournir des éléments probants qu'ils avaient soumis les plans d'éducation, les rapports sur le rendement et les rapports annuels au ministre chaque année;
  - la plupart des districts scolaires ne disposaient pas d'un rapport sur le rendement.

**✘ Le ministre ne tient pas les districts scolaires responsables comme l'exige la Loi**

- 2.74** Pour assurer la reddition de comptes, la *Loi sur l'éducation* précise des exigences particulières en matière de rapports (voir la **pièce 2.17**). Les CED rendent compte au ministre. Chaque CED doit présenter chaque année au ministre un plan d'éducation du district et un rapport sur le rendement des élèves. Le ministre doit rencontrer les présidences des CED et les directions générales au moins deux fois par année. Ces exigences constituent un moyen pour tenir les CED responsables du rendement des élèves. Nous avons remarqué que le Ministère ne disposait pas de processus pour faire le suivi, recevoir, examiner et prendre des mesures à l'égard des rapports des districts. Le ministre n'applique pas la Loi en s'assurant de recevoir les documents suivants :
- un plan d'éducation du district triennal de chaque CED avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année;
  - un rapport sur le rendement du district préparé par chaque direction générale chaque année;
  - un rapport annuel expliquant le rendement scolaire pour l'année scolaire précédente de chaque CED.

- 2.75** Trois CED anglophones n'ont pas un élève conseiller. La *Loi sur l'éducation* énonce que le ministre nommera un élève vivant dans le district scolaire comme membre de chaque CED. Bien que chacun des trois CED francophones compte un élève

conseiller, seulement un des quatre CED anglophones a signalé qu'il en avait un. (Nous avons été informés la fédération des élèves francophones facilitait l'élection des élèves comme membres des CED; il n'existe pas de fédération des élèves dans le secteur anglophone.)

• *Les personnes interrogées ont signalé que la Loi est peut-être désuète*

**2.76** Lors des discussions des cas où les exigences n'avaient pas été satisfaites, les personnes interviewées ont déclaré que les exigences de la Loi sont peut-être désuètes et peuvent ne pas correspondre aux pratiques actuelles.

✗ *Le rendement des CED n'est pas évalué*

**2.77** Effectuer des évaluations annuelles du conseil d'administration et des examens annuels des membres par des pairs constitue une pratique exemplaire d'un conseil d'administration. Nous avons constaté que le rendement des CED n'est pas évalué. Nous estimons que le rendement de chaque CED devrait être évalué, car son rôle comprend la détermination de l'orientation, l'élaboration de politiques et veille à ce que le district scolaire atteigne ses buts, que les risques soient gérés et que les ressources du district soient utilisées de façon responsable.

**2.78** Ces lacunes augmentent le risque que les districts scolaires et les écoles ne mettent pas en œuvre les plans d'éducation provinciaux et ne soient pas en mesure d'évaluer les progrès accomplis et de prendre les mesures correctives appropriées afin d'améliorer le rendement des élèves.

*Recommandations*

**2.79** Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, en consultation avec les districts scolaires, examine la *Loi sur l'éducation* à la lumière de l'environnement fonctionnel actuel pour s'assurer que les attentes sont claires, pertinentes et réalistes.

**2.80** Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance fasse le suivi, reçoive, examine et prenne des mesures à l'égard des plans et des rapports des districts scolaires, et demande à toutes les parties de rendre des comptes comme l'exige la *Loi sur l'éducation*.

**2.81** Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, en collaboration avec les districts scolaires :

- s'assure que des plans d'amélioration de l'école sont préparés et examinés chaque année comme l'exige la *Loi sur l'éducation*;
- démontre que les plans d'amélioration de l'école cadrent

**avec le plan d'éducation provincial;**

- **surveillance dans quelle mesure les objectifs d'amélioration de l'école sont atteints.**

**2.82** Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, en collaboration avec les conseils d'éducation de district, s'assure que ces derniers autoévaluent leur rendement chaque année.

## Constatation clé : ✕ Les districts scolaires ne s'assurent pas que tous les membres du personnel enseignant reçoivent des évaluations de rendement régulières.

*Pourquoi est-ce important ?*

**2.83** [Traduction] « *Les apprenantes et apprenants ne peuvent donner le meilleur d'eux-mêmes à moins que le personnel éducatif donne le meilleur de lui-même.* »<sup>7</sup> Des examens réguliers du rendement du personnel contribuent à la croissance professionnelle et à la prestation de services de qualité. Les directions d'école sont tenues (par la *Loi sur l'éducation*) d'évaluer le rendement de tous les membres du personnel de l'école. La Loi exige aussi que les directions générales veillent à ce que les évaluations de rendement soient effectuées.

*✕ Les districts scolaires ne surveillent pas pour s'assurer que tous les membres du personnel enseignant reçoivent des évaluations de rendement régulières*

**2.84** Même si chaque district scolaire que nous avons visité dispose d'une politique exigeant l'évaluation des membres du personnel enseignant avec des fréquences indiquées, nous avons constaté que les districts scolaires des deux secteurs ne surveillent pas pour s'assurer que tous les membres du personnel enseignant reçoivent des évaluations de rendement régulières.

*✕ L'absence d'évaluation du rendement des membres du personnel enseignant peut passer inaperçue aux yeux des districts scolaires pendant 20 ans*

**2.85** Par exemple, dans un district scolaire, une évaluation officielle du rendement est exigée pour les membres du personnel enseignant avec un contrat permanent au moins tous les cinq ans. Nous avons sélectionné une école au hasard dans ce district aux fins de contrôle et avons constaté qu'un membre du personnel enseignant n'avait pas reçu une évaluation du rendement pendant plus de vingt ans. Un autre membre du personnel enseignant dans la même école avait été évalué la dernière fois en 2007, il y a plus de dix ans. Trois autres membres n'avaient pas reçu une évaluation depuis plus de cinq ans.

*✕ Seulement 65 % des membres du personnel enseignant du secteur anglophone ont mentionné recevoir une rétroaction utile*

**2.86** Le Ministère effectue un sondage annuel de l'amélioration de l'école auprès des membres du personnel enseignant du secteur anglophone. En 2016-2017 :

- 65 % des membres du personnel enseignant étaient d'accord avec l'énoncé suivant du sondage :  
[Traduction] « *Les dirigeants scolaires fournissent une*

<sup>7</sup> Extrait du document intitulé *10-year Education Plan – Everyone at their best (Anglophone sector)*, août 2016

*rétroaction utile pour m'aider à améliorer ma pratique et à renforcer mes points forts. »*

- 16 % des membres du personnel enseignant étaient en désaccord;
- 19 % des membres du personnel enseignant n'étaient ni d'accord ni en désaccord.

Les districts francophones administrent chacun un sondage séparé des enseignants, dont les résultats sont cumulés au niveau du district.

### ***Recommandation***

**2.87 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance développe des normes pour le rendement du personnel enseignant et fournisse des outils afin de supporter les districts scolaires dans :**

- **l'évaluation régulière du personnel comme l'exige la *Loi sur l'éducation*;**
- **la prise de mesure pour améliorer le rendement du personnel où il y a lieu.**

**Constatation clé : ✕ Des programmes provinciaux d'évaluation des élèves qui changent constamment nuisent à l'utilité des résultats.**

***Pourquoi est-ce important ?***

**2.88** Le Ministère administre des évaluations provinciales afin de recueillir des renseignements nécessaires pour prendre des décisions en matière de programmes et de politiques. Au fil du temps, ces renseignements aident à cerner les tendances et à élaborer des stratégies pour améliorer l'apprentissage.<sup>8</sup>

***✕ Les programmes d'évaluation provinciaux manquent de stabilité***

**2.89** Bien que nous avons remarqué que ceci était plus prévalent au secteur anglophone, nous avons constaté que les matières et les années d'études des évaluations provinciales changent souvent dans les deux secteurs. Seulement deux évaluations anglophones (lecture de 2<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années) et trois évaluations francophones (lecture de 2<sup>e</sup> année, mathématiques de 8<sup>e</sup> année et lecture et écriture de 11<sup>e</sup> année) sont restées stables depuis 2005. Changer l'année d'études à laquelle la matière est évaluée empêche des analyses de tendance plus approfondies, car des données cohérentes sont perdues.

**2.90** À titre d'exemple, tandis que le secteur anglophone a eu une cible pour le rendement des élèves en sciences depuis 2002-2003, les examens provinciaux en sciences ont été sporadiques :

- 2003 à 2008 – aucun
- 2009 et 2010 – 6<sup>e</sup> année
- 2011 à 2015 – aucun
- 2016 et 2017 – 6<sup>e</sup> année
- prévu pour la 10<sup>e</sup> année en 2018

Ceci est aussi démontré aux **annexes XI et XII**.

***Recommandation***

**2.91** Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance stabilise les programmes provinciaux d'évaluation pour permettre une analyse des tendances des résultats du rendement des élèves aux fins du processus décisionnel.

<sup>8</sup> Traduction d'un extrait du document *Provincial Assessments* (dépliant en anglais seulement) publié sur le site Web du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

**Constatation clé : ✓ La plupart des élèves du Nouveau-Brunswick rencontrent les attentes aux examens nationaux et se classent à un niveau comparativement élevé aux examens internationaux.**

*Pourquoi est-ce important ?*



*✓ La plupart des élèves du Nouveau-Brunswick ont atteint le niveau de rendement prévu à l'examen pancanadien de*

**2.92** Mesurer le rendement des élèves du Nouveau-Brunswick par rapport aux normes nationales et internationales aide à comprendre la mesure dans laquelle le Nouveau-Brunswick se compare sur le plan national et international et quels domaines devaient faire l'objet d'améliorations supplémentaires.

**2.93** [Traduction] « *Il est essentiel que les élèves du Nouveau-Brunswick soient compétitifs aux niveaux national et international en lecture, en mathématiques et en sciences. Ces domaines sont reconnus mondialement comme des champs de compétences indispensables, comme en témoignent le Programme pancanadien d'évaluation (PPCE) et le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA).* »<sup>9</sup>

**2.94** Au niveau canadien, les résultats de l'examen PPCE contribuent à informer la mesure dans laquelle les systèmes d'éducation provinciaux répondent aux besoins des élèves. La nature et l'échantillonnage aléatoire des examens ne visent pas à mesurer le rendement individuel des élèves, mais fournissent aux provinces une base pour examiner leur programme et améliorer leurs outils d'évaluation. L'**annexe VIII** fournit des renseignements généraux sur le Programme pancanadien d'évaluation (PPCE).

**2.95** Les plus récents résultats du PPCE sont pour 2016, lorsque la lecture fut la matière principale. Selon les attentes des programmes pancanadiens en lecture, le niveau de rendement attendu ou niveau de base de la compétence en lecture des élèves de 8<sup>e</sup> année est le « niveau 2 ». <sup>10</sup>

<sup>9</sup> Document (en anglais seulement) obtenu du Ministère, *Realignment of the Provincial Assessment Program (Anglophone Division) Proposal and Recommendations*, April 2014

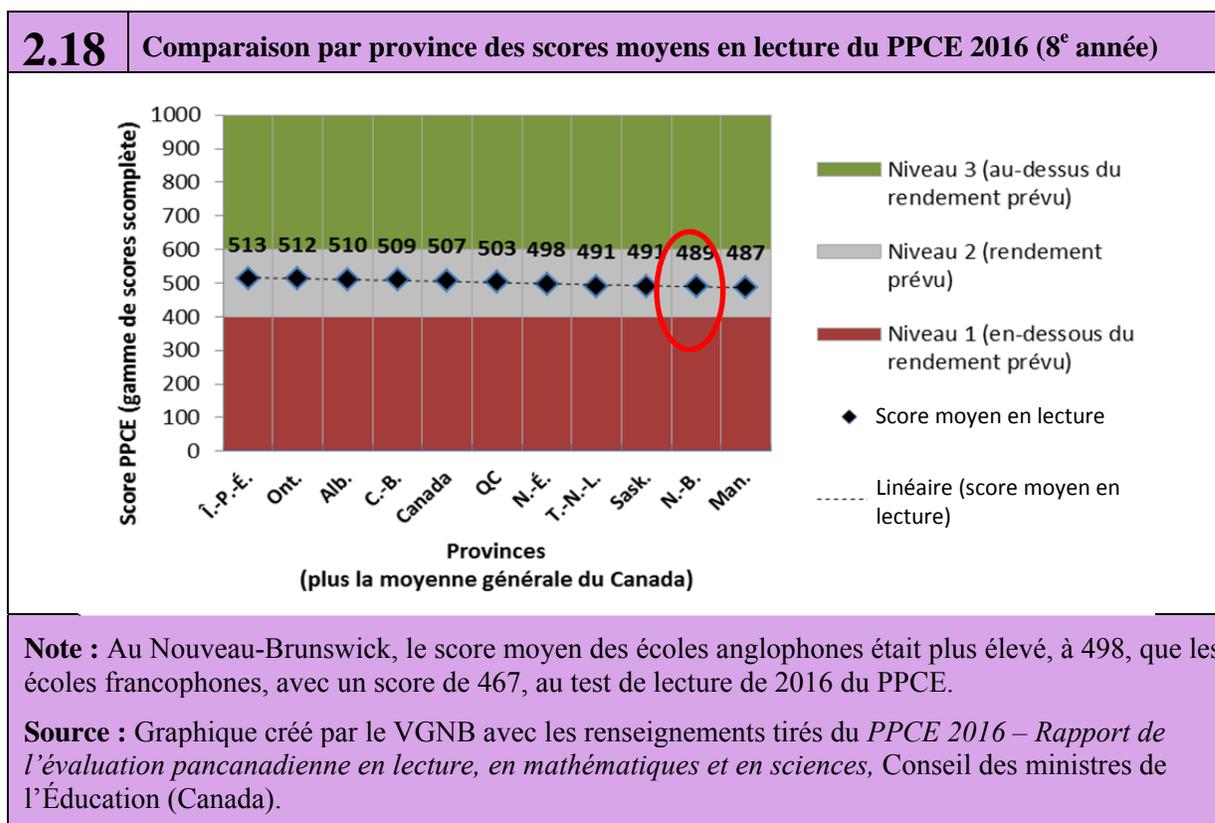
<sup>10</sup> *PPCE 2016 – Rapport de l'évaluation pancanadienne en lecture, en mathématiques et en sciences*, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), 2018

## lecture de 2016

✘ *Le score moyen du Nouveau-Brunswick en lecture était l'un des plus bas du pays à l'examen de lecture pancanadien de 2016*

**2.96** La **pièce 2.18** présente les scores moyens du PPCE 2016 en lecture pour le Canada et les provinces. Le score moyen du Nouveau-Brunswick figure parmi les plus faibles du pays. Cependant, chaque score moyen provincial (y compris celui du Nouveau-Brunswick) s'inscrit bien dans la plage de rendement « niveau 2 » attendu. La majorité des élèves (82 %) du Nouveau-Brunswick ont réussi au niveau attendu ou plus haut (niveau 2 et niveau 3).

Pièce 2.18 – Comparaison par province des scores moyens en lecture du PPCE 2016 (8<sup>e</sup> année)



✓ *Au niveau international, les élèves du Nouveau-Brunswick se classent à un niveau comparativement élevé*

**2.97** Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) regroupe plus de 70 pays et mesure les compétences des élèves en matière de raisonnement, de résolution de problèmes et de communication pour aider à préparer les élèves pour l'avenir. L'**annexe IX** fournit des renseignements généraux sur le PISA 2015.

**2.98** À l'échelle internationale, les élèves canadiens se classent parmi les plus performants au monde. La **pièce 2.19** montre les résultats du PISA 2015 par pays pour les élèves de 15 ans. Parmi les 72 pays, les élèves canadiens ont obtenu la deuxième moyenne en importance en lecture.

**2.99** Si les provinces canadiennes étaient considérées comme des pays souverains au PISA 2015, la moyenne du Nouveau-Brunswick se classerait au quinzième rang au monde, avec la Colombie-Britannique prenant la première place. Par conséquent, même si le Nouveau-Brunswick a eu un résultat inférieur à certaines de ses homologues canadiennes, la province a quand même obtenu une moyenne plus élevée que des pays comme l’Australie, la Suède, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis.

**2.100** Dans le cadre du même examen, le Canada s’est classé septième en sciences et dixième en mathématique. À titre de pays souverain, le Nouveau-Brunswick se serait classé vingtième et vingt-troisième respectivement. Le Nouveau-Brunswick a obtenu de meilleurs scores que les États-Unis, l’Espagne et l’Italie dans les trois matières. La province a aussi réalisé des résultats à un niveau très semblable de celui de la France et du Royaume-Uni dans les trois matières.

*✕ Le Ministère ne rend pas compte publiquement du rendement des élèves aux examens nationaux et internationaux*

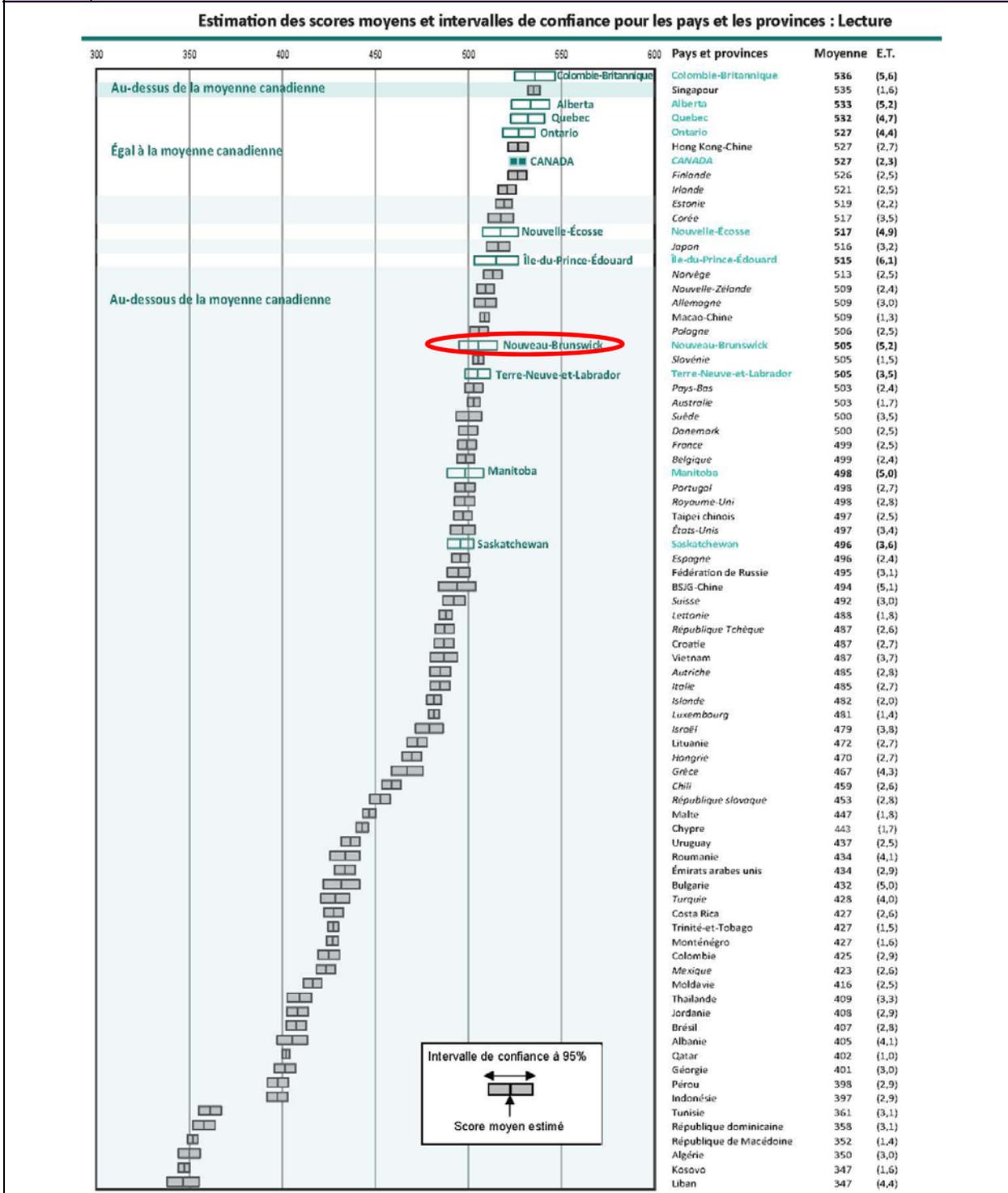
**2.101** Nous avons constaté que le Ministère n’a pas rendu compte publiquement du rendement des élèves du Nouveau-Brunswick aux examens nationaux depuis le PPCE 2010, lequel a été rendu public seulement au secteur francophone. Le Ministère n’a pas aussi rendu compte publiquement du rendement des élèves du Nouveau-Brunswick aux examens internationaux.

*Recommandation*

**2.102** Nous recommandons que le ministère de l’Éducation et du Développement de la petite enfance rende compte publiquement du rendement des élèves aux examens nationaux et internationaux sur son site Web et informe le public lorsque les résultats sont disponibles.

Pièce 2.19 – Évaluation du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2015 – Résultats des élèves du Canada âgés de 15 ans

**2.19** Évaluation du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2015 – Résultats des jeunes du Canada âgés de 15 ans



Source : À la hauteur : Résultats canadiens de l'étude PISA de l'OCDE – Le rendement des jeunes du Canada en sciences, en lecture et en mathématiques – Premiers résultats de 2015 pour les jeunes du Canada âgés de 15 ans, 2016, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

## Constatation clé : ✓ Les plans d'éducation 2016-2026 établissent des objectifs et des cibles mesurables.

**Pourquoi est-ce important ?**

**2.103** La *Loi sur l'éducation* exige que le ministre établisse des objectifs et des normes en matière d'éducation et présente un plan d'éducation (ou plan éducatif) provincial. La Loi définit un plan éducatif comme suit : « désigne un plan détaillé établissant des priorités visant à améliorer le rendement scolaire des élèves dans la réalisation des objectifs d'apprentissage prescrits pour la communauté linguistique officielle ». Actuellement, il existe deux plans d'éducation de 10 ans provinciaux, un pour le secteur anglophone et un autre pour le secteur francophone.

✓ **Les parties prenantes ont été consultées lors de la préparation des plans**

**2.104** Les priorités en matière d'éducation sont énoncées comme « grands objectifs » dans le plan de chaque secteur. Dans l'établissement des priorités en matière d'éducation, le Ministère a mené des consultations poussées auprès du personnel éducatif, des parents et d'autres parties prenantes clés, ce qui a donné lieu à des rapports présentant des recommandations sur lesquelles les objectifs de chaque secteur sont fondés.



✓ **Les plans d'éducation comportent des objectifs avec des indicateurs et des cibles de rendement**

**2.105** Nous avons remarqué que les plans d'éducation de 10 ans comportent des indicateurs de rendement mesurables avec des cibles pour mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs.

**2.106** Les plans incluent une vision, une mission, des principes pour l'apprentissage, des priorités et des conditions de succès. Les priorités sont présentées en tant qu'objectifs. Chaque objectif est doté d'indicateurs de rendement avec des cibles pour 2025-2026 et des domaines clés privilégiés. Les plans des secteurs anglophone et francophone ont tous les deux des objectifs qui se rapportent directement à l'amélioration du rendement des élèves aux évaluations provinciales en lecture, mathématiques et sciences.

**2.107** Les cibles énoncées dans les plans d'éducation de 10 ans ont été créées en ayant recours au cadre SMART<sup>11</sup>, aux cibles antérieures et au principe « optimiste ». La recherche suggère qu'un objectif optimiste peut changer les façons de penser et les comportements. Plusieurs cibles existaient déjà dans les plans provinciaux antérieurs. Des membres du personnel, dont le personnel éducatif et des experts employés par le Ministère, ont élaboré des cibles supplémentaires.

**2.108** Les cibles sont ambitieuses considérant les résultats des évaluations récentes, tels que 38 % des élèves anglophones de 6<sup>e</sup> année ayant réussi l'évaluation de mathématiques, et 57 % des élèves francophones de 11<sup>e</sup> année ayant réussi l'évaluation de lecture et écriture en 2016-2017. Toutefois, l'échéancier est 2026, ce qui donne une période de 10 ans à partir du début des plans d'éducation pour réaliser des progrès vers l'atteinte des cibles.

*✓ 90 % des élèves réussissant les évaluations provinciales de lecture de 2<sup>e</sup> année d'ici 2025-2026 est une cible raisonnable*

**2.109** Dans les deux secteurs, la cible en lecture 2<sup>e</sup> année veut que 90 % des élèves atteindront ou dépasseront le niveau de rendement approprié/acceptable. Le Ministère nous a informés qu'un rendement « approprié » ou « acceptable » équivalait à « réussi ». Nous avons constaté qu'une cible de 90 % pour le pourcentage des élèves qui réussissent l'évaluation en lecture est raisonnable. Le pourcentage retenu inclut l'attente que certains élèves ne puissent pas atteindre la cible, car le système d'éducation de la province est entièrement inclusif. C'est pourquoi qu'aucune cible de rendement des élèves n'est fixée à 100 %.

<sup>11</sup> Le cadre SMART se réfère aux objectifs qui ont les caractéristiques suivantes : S=Stratégique et spécifique (l'objectif est rédigé dans un style simple et définit clairement ce qui est à faire); M=Mesurable (l'objectif est mesurable, produisant une preuve concrète que l'objectif a été réalisé); A=Atteignable (l'objectif est réalisable, mais devrait être légèrement optimiste afin d'être ambitieux); R=Réaliste et pertinent (l'objectif mesure les résultats, non les activités); T=Temporel (l'objectif est lié à un échéancier et entraîne des tensions entre la réalité actuelle et la vision de l'objectif)

- ✓ **Les professionnels de l'éducation croient que les cibles sont raisonnables** **2.110** Les utilisateurs des plans d'éducation de 10 ans englobent des personnes des districts scolaires (les membres du conseil d'éducation du district, les directions générales, le personnel du district, les directions d'école et le personnel enseignant) et les membres du personnel du Ministère qui travaillent avec les districts scolaires à la mise en œuvre du plan provincial. La majorité des professionnels de l'éducation que nous avons interviewés croient que les cibles étaient raisonnables.
- **Les plans accordent l'autonomie aux districts scolaires** **2.111** À notre connaissance, les plans provinciaux ont été conçus pour accorder une autonomie aux districts scolaires et aux écoles, leur permettant de déterminer les mesures nécessaires pour atteindre les cibles provinciales dans leur propre région. Chaque district peut établir ses propres cibles à court terme.
- ✗ **Plus de collaboration entre les deux secteurs est nécessaire** **2.112** Au cours de nos entrevues, on nous a informés que les secteurs anglophone et francophone communiquent rarement l'un avec l'autre. Nous avons aussi constaté que les districts scolaires ont différentes initiatives afin d'améliorer leurs activités, qui pourraient être adaptées et mises en œuvre par les autres districts. Par exemple, le district scolaire Francophone Sud a mis en œuvre un processus de surveillance afin de surveiller de près et améliorer les indicateurs de rendement des élèves, qui implique le suivi trimestriel des cibles de rendement des élèves de même que l'évaluation mensuelle des initiatives d'amélioration de la performance. Cette stratégie a depuis été déployée aux autres districts francophones. Comme autre exemple, le district Anglophone South a récemment commencé à vérifier la qualité de ses données, tels que les dossiers d'absences d'élèves, afin qu'elles puissent être mieux utilisées lors de la prise de décision. Il n'existe présentement aucun forum ou outil pour faciliter la collaboration et le partage de tels pratiques et succès entre les deux secteurs.

**Recommandation** **2.113** **Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance facilite le partage des succès et des meilleures pratiques entre les secteurs anglophone et francophone.**

## Observations sur le programme d'immersion française – Secteur anglophone

### *Pourquoi est-ce important ?*

**2.114** L'immersion française est un important programme dans le système d'éducation du Nouveau-Brunswick. En septembre 2017, plus de 30 % des élèves du secteur anglophone étaient en immersion française. Cela représente plus de 20 % des élèves de la province. La **pièce 2.20** montre le nombre d'élèves dans le programme et dans les deux secteurs.

*Pièce 2.20 – Nombre d'élèves en immersion française et dans les deux secteurs (septembre 2017)*

<b>2.20</b> Nombre d'élèves en immersion française et dans les deux secteurs (septembre 2017)			
	Anglophone	Francophone	Province
	Anglais 46 048	-	
	Immersion française 22 749	-	
<b>Total</b>	<b>68 797</b>	<b>28 958</b>	<b>97 755</b>

**Source:** *Profil de l'éducation 2017*, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

**2.115** Bien que le programme d'immersion française n'était pas le principal sujet de notre audit, nous avons pu faire des observations générales à partir de l'information que nous avons recueilli durant notre audit du rendement des élèves. Cette section du rapport fourni des renseignements de base au sujet du programme d'immersion française de même que nos observations.

### *• Plusieurs questions clés ont été constatées au cours d'un examen du programme en 2008*

**2.116** La **pièce 2.21** présente des observations d'un examen des programmes de français langue seconde en 2008. À l'époque, le taux d'abandon du programme des élèves inscrits à l'immersion précoce en 1<sup>re</sup> année était de presque 72 %, et seulement 16 % atteignait ou dépassait la cible de niveau avancé.

Pièce 2.21 – Plusieurs questions clés ont été constatées au cours de l'examen approfondi des programmes de français langue seconde en 2008

<b>2.21</b>	<b>Plusieurs questions clés ont été constatées au cours de l'examen approfondi des programmes de français langue seconde en 2008</b>
<p>« Durant l'étude par la Commission sur l'enseignement de la langue seconde, on a constaté ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De 1995 à 2006 (du début de la 1<sup>re</sup> année au début de la 12<sup>e</sup> année), le <b>taux d'abandon du programme des élèves inscrits à l'immersion précoce en 1<sup>re</sup> année s'élève à près de 72 %</b> (de 1 469 élèves en 1995 à 414 élèves en 2006).</li> <li>• Des 1 469 élèves débutant le programme d'immersion précoce en 1995, <b>seulement 234 ou 15,9 % avaient atteint au printemps 2007 l'objectif de la Politique 309 d'un niveau avancé ou supérieur de compétence dans leur seconde langue.</b></li> <li>• Des 4 063 élèves inscrits au programme de base pour le FLS qui étaient en 1<sup>re</sup> année en 1995, <b>seulement 4,6 % étudiaient encore le FLS en 2007 et moins de 0,7 % d'entre eux avaient atteint l'objectif de la Politique 309 d'un niveau intermédiaire de compétence dans leur seconde langue.</b> »</li> </ul>	
<p><b>Source :</b> Communiqué : Commission sur le français langue seconde, Changements recommandés aux programmes et services de français langue seconde - secteur anglophone, 27 février 2008</p>	

• **Seulement 10 % des élèves qui se sont inscrits au programme d'immersion précoce en 2005 ont atteint le niveau ciblé de compétence linguistique du Ministère**

**2.117** L'évaluation de compétence orale en français langue seconde est obligatoire pour les élèves d'immersion française précoce de 12<sup>e</sup> année depuis l'année scolaire 2014-2015. La cible minimum de compétence linguistique du Ministère est le niveau avancé pour les élèves d'immersion française précoce par la fin de la 12<sup>e</sup> année. Des 1 624 élèves qui ont débuté un programme d'immersion précoce en 2005, seulement 10 % ont atteint ou dépassé le niveau avancé par la fin de la 12<sup>e</sup> année en 2017. Des 408 élèves restants dans le programme en 12<sup>e</sup> année en 2016-2017, 40,2 % ont atteint la cible.

• **75 % des élèves ont abandonné l'immersion française précoce**

**2.118** Des 1 624 élèves qui ont débuté un programme d'immersion précoce en 2005, 75 % ont abandonné le programme par la fin de la 12<sup>e</sup> année.

**2.119** Nous sommes heureux de constater que le nouveau plan d'éducation de dix ans contient des cibles de performance pour le programme d'immersion française. Le Ministère a l'intention de mesurer des indicateurs, y compris ce qui suit :

- *% d'élèves de la 12<sup>e</sup> année ayant obtenu un niveau de rendement adéquat ou élevé à l'évaluation provinciale de compétence orale en français langue seconde (cible de 90 %);*
- *% d'élèves qui continuent à participer aux programmes de français langue seconde jusqu'à la 12<sup>e</sup> année (le plan indique que les données et les*

cibles de référence seront établies d'ici l'automne 2018).

• *Les élèves inscrits aux programmes d'immersion française surpassent les élèves inscrits au programme anglais en lecture, mathématiques et sciences*

**2.120** La **pièce 2.22** montre les résultats des évaluations provinciales par programme de la 6<sup>e</sup> année pour l'année scolaire 2015-2016 du secteur anglophone. Il révèle que 71 % des élèves inscrits au programme d'immersion française précoce ont atteint ou dépassé le niveau approprié en lecture de 6<sup>e</sup> année, contre 41,5 % des élèves inscrits au programme anglais, un écart de 29 points de pourcentage. La **pièce 2.22** illustre également que les élèves inscrits aux programmes d'immersion française surpassent les élèves inscrits au programme anglais dans toutes les matières.

*Pièce 2.22 – Les élèves anglophones inscrits aux programmes d'immersion française surpassent les élèves inscrits au programme anglais en lecture, mathématiques et sciences*

<b>2.22 Les élèves anglophones inscrits aux programmes d'immersion française surpassent les élèves inscrits au programme anglais en lecture, mathématiques et sciences</b>			
Résultats par programme : % des élèves qui ont atteint ou dépassé le niveau de rendement approprié (évaluation provinciale 2015-2016 de la 6 <sup>e</sup> année)			
<b>Programme anglophone</b>	<b>Lecture</b>	<b>Sciences</b>	<b>Mathématiques</b>
<b>Immersion française précoce</b> (entrée en 3 <sup>e</sup> année)	71,1 %	34,9 %	25,2 %
<b>Immersion française tardive</b> (entrée en 6 <sup>e</sup> année)	63,2 %	26,5 %	22,5 %
<b>Anglais</b>	41,5 %	20,1 %	16,7 %
<b>Tous les programmes anglophones</b>	54,1 %	25,7 %	20,2 %
<b>Écart entre le programme d'immersion française précoce et le programme anglais</b>	29 %	15 %	8 %
<b>Source :</b> Tableau créé par le VGNB à l'aide des renseignements fournis par le Ministère			

• *Il existe des écarts systématiques importants entre le rendement des élèves en anglais et en immersion française en lecture 9<sup>e</sup> année*

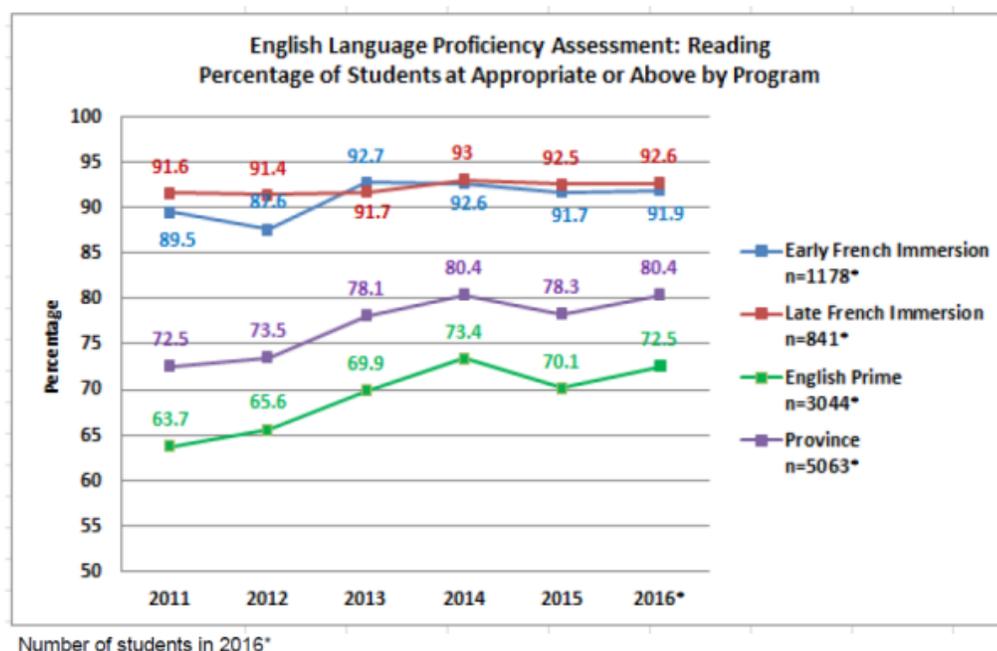
**2.121** Les élèves en immersion française ont surpassé systématiquement les élèves du programme anglais à l'évaluation provinciale de lecture en 9<sup>e</sup> année depuis 2011. L'évaluation des compétences linguistiques en anglais de 9<sup>e</sup> année évalue tous les élèves en anglais. La **pièce 2.23** montre les résultats des évaluations provinciales par programme pour la lecture en 9<sup>e</sup> année sur une période de 6 ans. Il révèle des écarts importants dans le rendement des programmes. Systématiquement depuis 2011, beaucoup plus d'élèves inscrits au programme d'immersion française atteignent ou dépassent le niveau approprié en lecture en 9<sup>e</sup> année, en comparaison aux

élèves inscrits au programme anglais. Les résultats de 2017 ont varié de moins d'un point de pourcentage des résultats de 2016.

Pièce 2.23 – Écarts importants dans le rendement des programmes anglophones en lecture 9<sup>e</sup> année depuis 2011

## 2.23 Écarts importants dans le rendement des programmes anglophones en lecture 9<sup>e</sup> année depuis 2011

Les élèves inscrits en immersion française ont systématiquement un rendement plus élevé que les élèves inscrits au programme anglais depuis 2011.



**Note :** La ligne « Province » est le résultat pour tous les élèves anglophones.

**Source:** *English Language Proficiency Assessment at Grade 9 – Assessment Results 2015-2016*, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (document seulement disponible en anglais).

• *Il y a nettement plus d'élèves avec des plans d'apprentissage personnalisés dans le programme anglais que dans le programme d'immersion française*

**2.122** Un plan d'apprentissage personnalisé est utilisé lorsqu'un élève éprouve des difficultés sur une longue période et ne progresse pas même avec l'aide supplémentaire de la part du membre du personnel enseignant. Le Ministère a signalé que le nombre d'élèves avec un tel plan est nettement inférieur dans le programme d'immersion française par rapport au programme anglais. En 2015-2016, 2 % des élèves du programme d'immersion française avaient un plan d'apprentissage personnalisé contre 14 % de ceux du programme anglais. La **pièce 2.24** montre le nombre d'élèves avec un plan dans le secteur anglophone. Elle démontre que 93 % des élèves avec un plan se trouvaient dans le programme anglais en 2016-2017.

Pièce 2.24 – Nombre d'élèves avec un plan d'apprentissage personnalisé dans le secteur anglophone

<b>2.24</b>	<b>Nombre d'élèves avec un plan d'apprentissage personnalisé dans le secteur anglophone</b>		
	<b>Élèves avec un plan d'apprentissage personnalisé</b>		
	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>	
<b>Immersion française</b>	467	559	
<b>Anglais</b>	6 985	7 045	
<b>Plans totaux</b>	7 452	7 604	
<b>% en immersion française</b>	6 %	7 %	
<b>% en anglais</b>	94 %	93 %	

**Source:** Tableau créé par le VGNB à l'aide des renseignements fournis par le Ministère

## Observation : Les classes multiprogrammes (qui amènent plus de défis pour les enseignants) sont plus courantes dans le secteur anglophone

**2.123** Typiquement, les classes multiprogrammes amènent plus de défis pour les enseignants car elles comprennent des élèves de plus d'une année d'études qui reçoivent un enseignement dans la même salle de cours par le même membre du personnel enseignant. Le Ministère nous a dit qu'elles existent généralement pour des raisons financières en raison du petit nombre d'élèves. Même si les classes multiprogrammes offrent une possibilité de flexibilité et que les élèves s'entraident, les pratiques d'enseignement traditionnelles font en sorte que ces classes sont habituellement traitées comme deux groupes ou plus avec des programmes et des projets différents. Le Ministère a suggéré que les classes multiprogrammes peuvent avoir un impact sur le rendement des élèves.

**2.124** Bien que nous n'ayons pas effectué d'audit sur les classes multiprogrammes ou les statistiques du Ministère, nous avons fait les observations suivantes suite à notre révision du document *Statistiques sommaires – Année scolaire 2017-2018*, disponible sur le site Web du Ministère :

• *Il y avait neuf fois plus de classes combinées dans le secteur anglophone que dans le secteur francophone durant l'année scolaire 2017-2018*

- Il y a beaucoup plus de classes multiprogrammes dans le secteur anglophone par rapport au secteur francophone. Il y avait 344 classes multiprogrammes dans le secteur anglophone et 37 dans le secteur francophone pendant l'année scolaire 2017-2018. La **pièce 2.25** montre que, bien que le ratio habituel pour le secteur anglophone est de 2 : 1 par rapport au secteur francophone, il y avait neuf fois plus de classes multiprogrammes dans le secteur anglophone que dans le secteur francophone durant l'année scolaire 2017-2018.
- Certaines classes multiprogrammes ont des élèves de trois années scolaires enseignées par le même enseignant dans la même salle de classe. La **pièce 2.26** montre qu'il y avait 18 classes multiprogrammes avec trois années scolaires dans la même classe dans le secteur anglophone et deux dans le secteur francophone durant l'année scolaire 2017-2018.

- **Au sein du secteur anglophone, il y a quatre fois plus de classes combinées dans le programme anglais qu'en immersion française**
- Au sein du secteur anglophone, il existe plus de classes multiprogrammes dans le programme anglais que le programme d'immersion française. Il y avait 273 classes multiprogrammes dans le programme anglais, et 71 dans le programme d'immersion française durant l'année scolaire 2017-2018. (Plus de 30% des élèves anglophones sont dans le programme d'immersion française.)

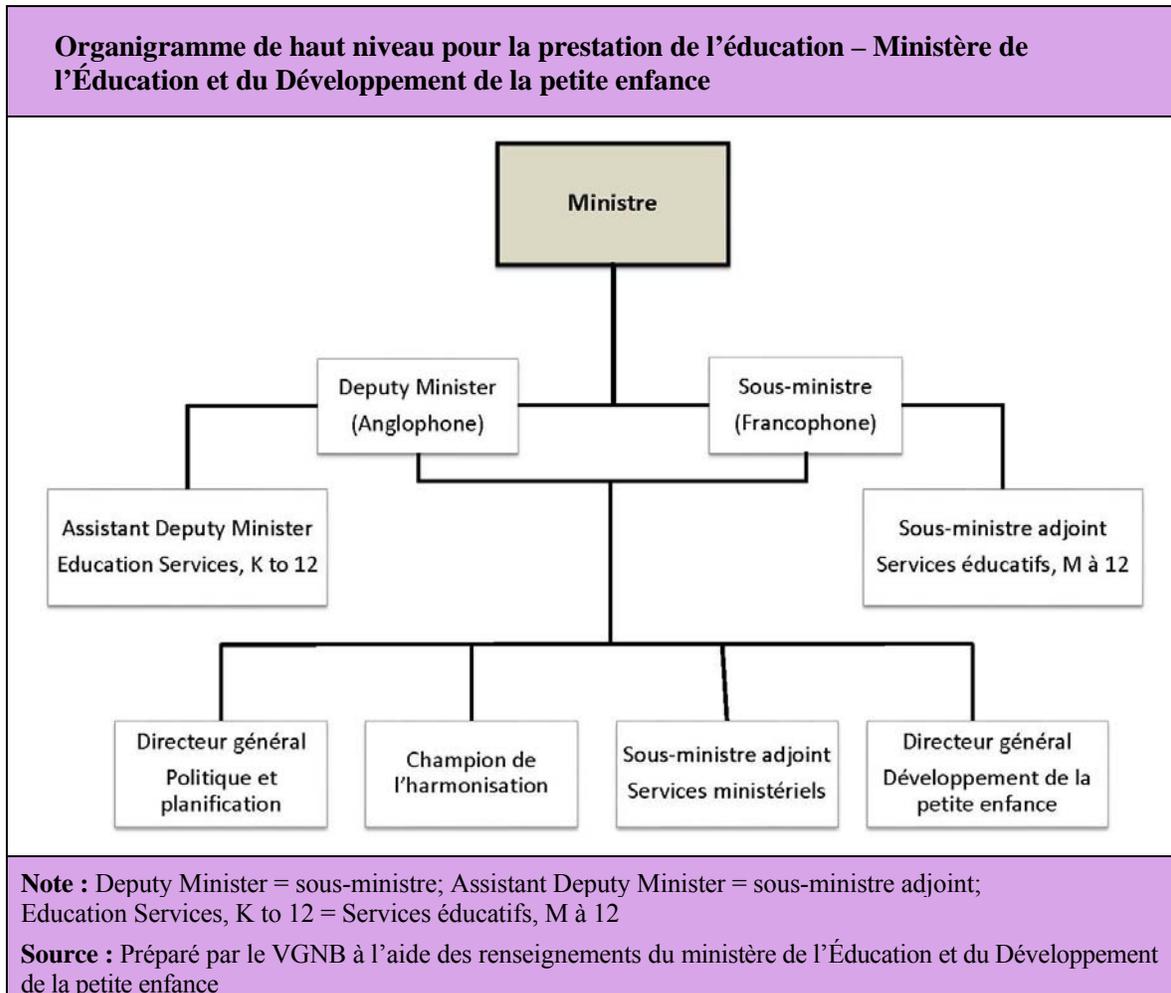
Pièce 2.25 – Classes multiprogrammes et autres ratios pour l'année scolaire 2017-2018

2.25	Classes multiprogrammes et autres ratios pour l'année scolaire 2017-2018			
		Anglophone	Francophone	Ratio (anglophone:francophone)
	Classes multiprogrammes	344	37	9:1
	Nombre total de classes	2 300	1 049	2:1
	Nombre total d'écoles	206	90	2:1
	Nombre total d'élèves	68 797	28 958	2:1
	Nombre total d'enseignant(e)s	5 161	2 244	2:1
<b>Source:</b> Tableau créé par le VGNB avec des renseignements du document <i>Statistiques sommaires – Année scolaire 2017-2018</i> , ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance				

Pièce 2.26 – Nombre de classes multiprogrammes avec plus de 2 années scolaires combinées en 2017-2018

2.26	Nombre de classes multiprogrammes avec plus de 2 années scolaires combinées en 2017-2018				
	Nombre d'années scolaires combinées	Combinaisons d'années	Anglophone	Francophone	Total
	3	M-1-2	7	1	8
	3	M-2-3	1	-	1
	3	2-3-4	1	-	1
	3	3-4-5	2	1	3
	3	6-7-8	7	-	7
	Total		18	2	20
<b>Source:</b> Tableau créé par le VGNB avec des renseignements du document <i>Statistiques sommaires – Année scolaire 2017-2018</i> , ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance					

## Annexe I – Organigramme de haut niveau pour la prestation de l'éducation – Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance



## Annexe II – Évaluations provinciales – Renseignements généraux

### Évaluations provinciales – Renseignements généraux

- *La Direction de la mesure et de l'évaluation est chargée de rendre compte des résultats des évaluations à grande échelle au ministre de l'Éducation. Les données et les renseignements provenant des évaluations à grande échelle provinciales, nationales et internationales sont obtenus pour des fins de reddition de compte au public et pour l'amélioration des programmes et services.*
- *Les évaluations provinciales servent d'indicateur raisonnable et économique offrant une vue globale du rendement des élèves et des écoles.*
- *L'objectif...est d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage et de tenir le public informé sur la santé générale du système éducatif.*
- *Résultats – Vous pouvez voir comment les résultats des écoles et des districts particuliers aux évaluations provinciales en consultant les rapports publiés chaque année par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.*
- *Pensez à une évaluation comme étant « mesurer la réussite ».*
- *Au sein du système d'éducation, « mesure » signifie l'évaluation régulière des progrès accomplis et le partage de ces résultats avec les élèves, les parents, le personnel enseignant, les administrateurs et les décideurs politiques afin que des progrès supplémentaires puissent être réalisés.*
- *Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance effectue régulièrement des évaluations provinciales afin de rassembler une grande quantité de renseignements nécessaires pour prendre des décisions en matière de programmes de politiques au niveau de la province, des districts et des écoles. Au fil du temps, les renseignements aident les décideurs à cerner les tendances et à élaborer des stratégies pour améliorer l'apprentissage.*
- *Pourquoi évaluons-nous ? L'évaluation nous révèle la mesure dans laquelle les choses vont maintenant et nous aide à déterminer comment les faire mieux fonctionner à l'avenir. Nous nous appuyons sur l'évaluation pour cerner et orienter nos progrès pour devenir le meilleur système d'éducation au Canada.*

[Traduction]

**Source :** Extraits du site Web anglais du Ministère – septembre 2017

## Annexe III – Partenaires en éducation et en apprentissage

### Partenaires en éducation et en apprentissage

#### **Les élèves doivent :**

- *rechercher activement et avec enthousiasme toutes les occasions d'apprendre;*
- *comprendre la relation qui existe entre l'éducation et leur propre prospérité, et se fixer des objectifs élevés de réussite;*
- *accepter, à mesure qu'ils évoluent, la responsabilité croissante de leur éducation, des choix et du comportement qui leur sont propres.*

#### **Les parents doivent :**

- *satisfaire les besoins fondamentaux de leurs enfants pour qu'ils soient capables d'apprendre;*
- *faire la lecture à leurs enfants, leur parler et leur enseigner des choses dès la naissance;*
- *reconnaître la valeur de l'éducation et l'inculquer à leurs enfants. De plus, ils doivent avoir des attentes élevées en ce qui a trait à l'apprentissage de leurs enfants, et ce, à tous les niveaux, du préscolaire jusqu'aux études postsecondaires;*
- *appuyer les activités éducatives des écoles.*

#### **Le personnel enseignant doit :**

- *avoir des objectifs élevés pour lui-même, chaque élève et toute l'école;*
- *enseigner les programmes d'études prescrits, déterminer et mettre en œuvre des stratégies d'apprentissage et d'évaluation afin d'aider les élèves à obtenir les résultats scolaires souhaités;*
- *maintenir à jour ses compétences professionnelles;*
- *maintenir des climats d'apprentissage sécuritaires, ouverts et efficaces dans lesquels chacun est motivé à donner le meilleur de soi-même.*

#### **Les CED et les districts scolaires doivent :**

- *offrir aux parents et aux collectivités l'occasion de participer à la prise de décisions;*
- *établir, au plan local, l'orientation générale et les directives administratives et voir à l'obligation de rendre compte au niveau local, y compris pour le plan d'amélioration de ses écoles.*

#### **Les collectivités locales doivent :**

- *offrir des occasions d'apprendre qui soient facilement accessibles;*
- *consacrer du temps et des ressources à des activités d'apprentissage dynamiques et efficaces auxquelles participent les écoles.*

#### **Le gouvernement doit :**

- *définir des normes, les plus élevées possible, en matière d'éducation publique et de services liés à l'éducation et accorder le soutien financier, organisationnel et politique nécessaire à la prestation des services et des programmes éducatifs;*
- *établir des partenariats stratégiques avec les collectivités, les établissements postsecondaires, les organismes, le secteur privé et les autres gouvernements afin de poursuivre des objectifs d'apprentissage communs;*
- *créer un climat social et économique dans lequel l'apprentissage et l'éducation sont valorisés et recherchés.*

**Source :** Extrait du *Plan d'apprentissage de qualité*, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, avril 2003

## Annexe IV – Coût de l'éducation publique

Coût de l'éducation publique (en millions de dollars)			
Exercice	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Districts scolaires anglophones (approx.)	695 \$	710 \$	721 \$
Districts scolaires francophones (approx.)	322	330	338
Opérations des districts scolaires – compte ordinaire	1 017 \$	1 040 \$	1 059 \$
Services généraux et autres services d'enseignement *	53	56	54
Régime de retraite	78	80	95
Coût du service de la dette – Portion du Ministère	107	105	116
Coût provincial de l'éducation publique	1 255 \$	1 281 \$	1 324 \$
Dépenses provinciales totales – compte ordinaire	8 092 \$	8 395 \$	8 129 \$
Dépenses en éducation en % du gouvernement	15,5 %	15,2 %	16,3 %

\*Comprend les services de gestion, éducatifs et de support du Ministère.

**Source :** Tableau créé par le VGNB à partir de renseignements fournis par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

## **Annexe V – Travaux effectués par le VGNB dans le cadre du présent audit**

### **Travaux effectués par le VGNB dans le cadre du présent audit**

Nos travaux dans le cadre du présent audit ont inclus ce qui suit :

- un examen de la loi et des politiques en matière d'éducation;
- des entrevues avec des membres du personnel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, plus particulièrement la Division maternelle -12<sup>e</sup> année des secteurs anglophone et francophone;
- des entrevues avec des membres du personnel de bureau des districts scolaires et un examen des documents pertinents (des deux secteurs);
- des entrevues avec quatre directions d'école et un examen des documents pertinents (des deux secteurs);
- des entrevues avec des membres sélectionnés du personnel de cinq districts scolaires et de quatre président(e)s de CED (des deux secteurs);
- l'examen, l'analyse et la corroboration des renseignements fournis par les services ministériels du Ministère et les sept districts scolaires composant les secteurs anglophone et francophone.

## Annexe VI – À propos de l’audit

### À propos de l’audit

Le Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick a préparé le présent rapport de certification indépendant sur la planification, la surveillance et la reddition de comptes du ministère de l’Éducation et du Développement de la petite enfance (le Ministère) en matière de rendement des élèves. Notre responsabilité était de donner de l’information, une assurance et des avis objectifs à l’Assemblée législative en vue de l’aider à examiner soigneusement la gestion exercée par le gouvernement sur les ressources et les programmes et de tirer une conclusion à savoir si la planification, la surveillance et la reddition de comptes du Ministère à l’égard de la réussite des élèves respectent, à tous les égards importants, les critères pertinents.

Tous les travaux effectués dans le cadre du présent audit ont été réalisés à un niveau d’assurance raisonnable conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3001 – Missions d’appréciation directe des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), qui est présentée dans le Manuel de CPA Canada – Certification.

Le VGNB applique la Norme canadienne de contrôle qualité 1 et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Lors de la réalisation de nos travaux d’audit, nous nous sommes conformés aux règles sur l’indépendance et aux autres règles de déontologie du code de déontologie de Comptables professionnels agréés du Nouveau-Brunswick et du Code de conduite professionnelle du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick. Ces deux codes reposent sur les principes fondamentaux d’intégrité, d’objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Conformément à notre processus régulier d’audit, nous avons obtenu ce qui suit de la direction :

- la confirmation de sa responsabilité à l’égard de l’objet considéré de l’audit;
- la confirmation que les critères étaient valables pour la mission;
- la confirmation qu’elle nous a fourni toutes les informations dont elle a connaissance et qui lui ont été demandées ou qui pourraient avoir une incidence sur les constatations ou la conclusion de l’audit;
- la confirmation que les constatations figurant dans le présent rapport étaient fondées sur des faits.

Période visée par l’audit :

L’audit a porté sur la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 30 juin 2017. Il s’agit de la période à laquelle s’applique la conclusion de l’audit. Toutefois, afin de mieux comprendre l’objet considéré de l’audit, nous avons aussi examiné certaines questions antérieures et ultérieures à la période de notre audit.

Date du rapport :

Nous avons obtenu des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion le 10 décembre 2018, à Fredericton (Nouveau-Brunswick).

## Annexe VII – Critères utilisés dans notre audit

### Critères utilisés dans notre audit

Les critères servent de fondement pour nos audits de performance. Ils constituent des énoncés de référence auxquels nous recourons pour évaluer les programmes du gouvernement. Ils fournissent un cadre pour recueillir les éléments probants. Voici nos critères pour le présent audit du rendement des élèves en lecture, mathématiques et sciences :

1. Le Ministère devrait établir des objectifs pour le rendement des élèves en lecture, mathématiques et sciences.
2. Le Ministère devrait mesurer le rendement des élèves en lecture, mathématiques et sciences par rapport aux objectifs afin de cerner les lacunes.
3. Le Ministère devrait prendre des mesures par l'entremise des districts scolaires et des écoles pour améliorer le rendement des élèves en lecture, mathématiques et sciences.
4. Le Ministère devrait rendre compte publiquement du rendement des élèves en lecture, mathématiques et sciences et expliquer les variations par rapport aux objectifs.

**Source :** Le VGNB a élaboré les critères avec l'aide des renseignements provenant des sources suivantes : la législation du Nouveau-Brunswick (*Loi sur l'éducation* et ses règlements), les plans d'éducation du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le Programme pancanadien d'évaluation (PPCE), le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) et d'autres bureaux de vérificateurs généraux.

## Annexe VIII – Renseignements sur le Programme pancanadien d'évaluation (PPCE) 2016

### Renseignements sur le Programme pancanadien d'évaluation (PPCE) 2016 (élèves âgés de 13 ans)

Lors de la création du PPCE en 2003, les ministres de l'Éducation au Canada ont ciblé les objectifs suivants relatifs à l'évaluation de l'éducation pancanadienne :

- éclairer les politiques éducatives qui contribuent à améliorer les stratégies d'apprentissage;
  - se consacrer à la lecture, aux mathématiques et aux sciences et à d'autres matières au besoin;
  - réduire le fardeau d'évaluation imposé aux écoles grâce à un processus administratif simplifié;
  - recueillir des renseignements généraux utiles au moyen de questionnaires contextuels complémentaires à l'intention des élèves, du personnel enseignant et des directions d'écoles;
  - permettre aux provinces et aux territoires d'utiliser les résultats obtenus au Canada et ailleurs pour valider ceux de leurs propres programmes d'évaluation et améliorer ces programmes.
- Les programmes scolaires et les programmes d'études varient d'une province à l'autre et d'un territoire à l'autre à travers le pays et, par conséquent, comparer les résultats dans ces domaines est une tâche complexe. Toutefois, les jeunes Canadiennes et Canadiens des différentes provinces et des différents territoires acquièrent tous des habiletés similaires en lecture, en mathématiques et en sciences. Le PPCE a été conçu pour déterminer si les élèves de partout au Canada atteignent des niveaux de rendement similaires au même âge ou presque dans ces disciplines de base, et pour compléter les évaluations que font déjà les provinces et les territoires, puisqu'il fournit des données comparatives à l'échelle de tout le Canada sur le rendement des élèves de 8<sup>e</sup> année/2<sup>e</sup> secondaire.
  - Le PPCE est une évaluation à l'échelle des systèmes et est destiné principalement aux ministres provinciaux et territoriaux de l'Éducation pour qu'ils examinent leurs systèmes d'éducation. Les données du PPCE sont présentées par province (et, lorsque les données sont disponibles, par territoire), selon la langue du système scolaire et selon le sexe. Les évaluations pancanadiennes (et internationales) à grande échelle visent à fournir de l'information fiable sur le rendement scolaire et à mieux comprendre les facteurs contextuels qui influent sur ce rendement. Les données d'études telles que le PPCE fournissent aux responsables de l'élaboration des politiques, aux administratrices et administrateurs, au personnel enseignant et au milieu de la recherche de l'information précieuse sur le fonctionnement des systèmes d'éducation ainsi que sur les façons possibles de les améliorer.
  - **Participation** – Au printemps 2016, environ 27 000 élèves de 8<sup>e</sup> année (2<sup>e</sup> secondaire au Québec) de près de 1 500 écoles du Canada ont participé au test. La lecture était le domaine principal de l'évaluation. Les mathématiques et les sciences étaient les domaines secondaires. Environ 20 000 élèves y ont participé en anglais et 7 000 en français.

**Source:** PPCE 2016 – Rapport de l'évaluation pancanadienne en lecture, en mathématiques et en sciences, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC)

PPCE 2016 – Lecture, mathématiques et sciences – Faits saillants, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC)

## Annexe IX – Renseignements sur le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2015

### Renseignements sur le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2015

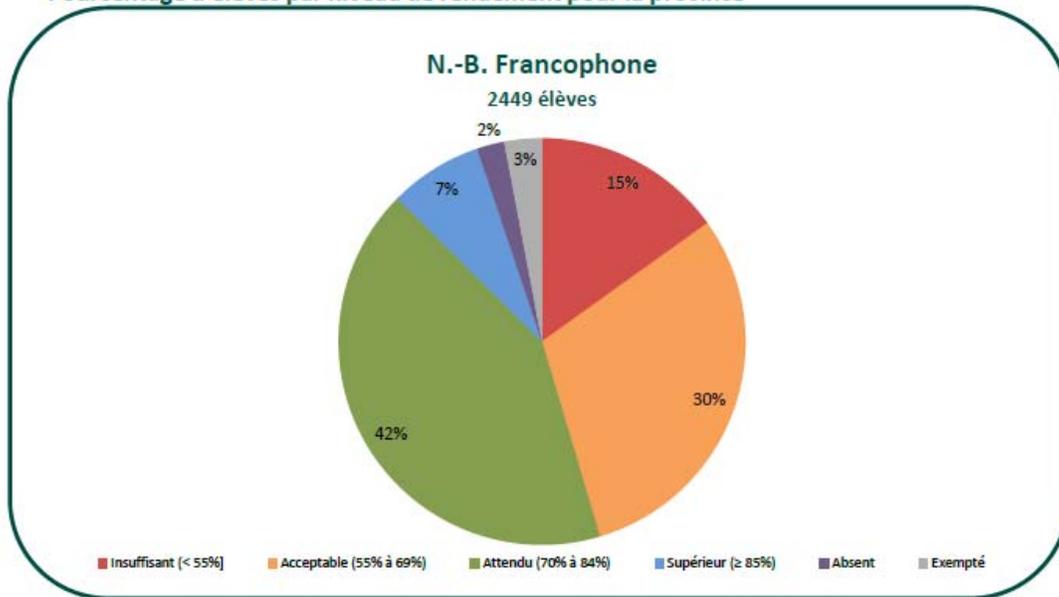
- *Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) vise à déterminer dans quelle mesure les jeunes de 15 ans ont acquis certaines des connaissances et habiletés essentielles à une pleine participation à la vie dans notre société moderne.*
- *Il porte sur la culture scientifique, la culture mathématique et la compréhension de l'écrit et il fait état des résultats dans ces trois domaines tous les trois ans. Il présente des résultats plus détaillés pour l'un de ces trois domaines l'année où ce dernier constitue le domaine principal à l'étude.*
- *Le sixième cycle du PISA a eu lieu en 2015 et mettait l'accent sur la culture scientifique.*
- *Soixante-douze pays, dont les 35 pays membres de l'OCDE, ont participé au PISA 2015. De façon générale, entre 5 000 et 10 000 élèves âgés de 15 ans d'au moins 150 écoles ont été évalués dans chaque pays. Au Canada, quelque 20 000 élèves de 15 ans sélectionnés dans près de 900 écoles des 10 provinces ont pris part à l'évaluation.*
- *Un vaste échantillon canadien était requis afin de produire des estimations fiables pour chaque province, ainsi que pour les systèmes scolaires anglophones et francophones de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Il convient de souligner que le PISA s'est déroulé en anglais ou en français, selon le système scolaire.*
- *L'évaluation du PISA 2015 a été menée dans les écoles, durant les heures normales de cours, en avril et en mai 2015.*
- *Elle a pris la forme d'une évaluation informatisée d'une durée totale de deux heures. Les élèves ont également rempli un questionnaire contextuel de 35 minutes permettant de recueillir des renseignements à leur sujet et sur leur vie à la maison, tandis que les directrices et directeurs des écoles ont rempli un questionnaire de 20 minutes portant sur leur établissement.*
- *Le PISA est le fruit d'un effort concerté des pays membres de l'OCDE. Il vise à fournir des indicateurs internationaux qui sont axés sur les politiques publiques et qui ont trait aux connaissances et aux habiletés des élèves âgés de 15 ans et à faire la lumière sur une gamme variée de facteurs qui contribuent à la réussite des élèves, des écoles, des systèmes d'éducation et des environnements d'apprentissage. Le PISA mesure des habiletés qui sont généralement reconnues comme des résultats clés du processus éducatif. L'évaluation met l'accent sur le fait que les jeunes sont capables d'utiliser leurs connaissances et leurs habiletés afin de relever les défis du monde réel. Ces habiletés sont considérées comme des conditions préalables à un apprentissage efficace au cours de la vie adulte, ainsi qu'à une pleine participation à la vie en société.*

**Source:** Extrait du rapport intitulé *À la hauteur : Résultats canadiens de l'étude PISA de l'OCDE – Le rendement des jeunes du Canada en sciences, en lecture et en mathématiques – Premiers résultats de 2015 pour les jeunes du Canada âgés de 15 ans*, 2016, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

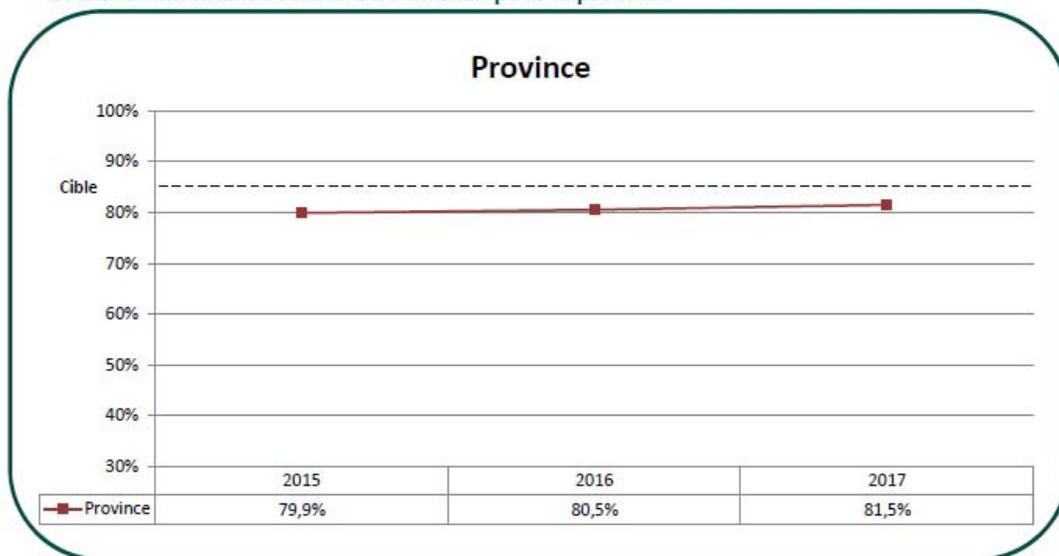
## Annexe X – Exemples de rapports publics sur les résultats d’évaluations

### Mathématiques 3e année

Pourcentage d'élèves par niveau de rendement pour la province



Évolution du taux de réussite à l'examen pour la province



**Source:** Extrait de *Le bulletin provincial 2016-2017*, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

## Annexe X – Exemples de rapports publics sur les résultats d'évaluations (suite)

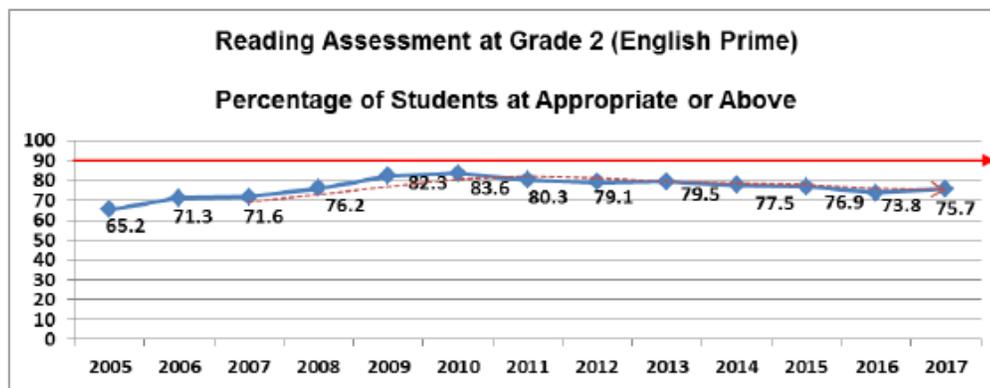
### Provincial Literacy Assessment at Grade 2 Assessment Results 2016-2017

#### Provincial Literacy Assessment at Grade 2 – English Prime

The 2017 Provincial Literacy Assessment was administered to students in the second grade near the end of the 2016-2017 school year to assess their reading proficiency. The goal of the government of New Brunswick is for 90% of students at the elementary level to achieve the expected level of literacy.

#### Provincial Literacy Assessment at Grade 2 – Reading

Of the 5027 second graders registered in the English Prime program, 75.7% met or exceeded the appropriate achievement level in reading, an increase of 1.9 percentage points. Of these students, 52.7% attained the appropriate achievement level and 23.1% attained the strong achievement level. Please note that 2.9% of students were exempt and 0.3% did not write.

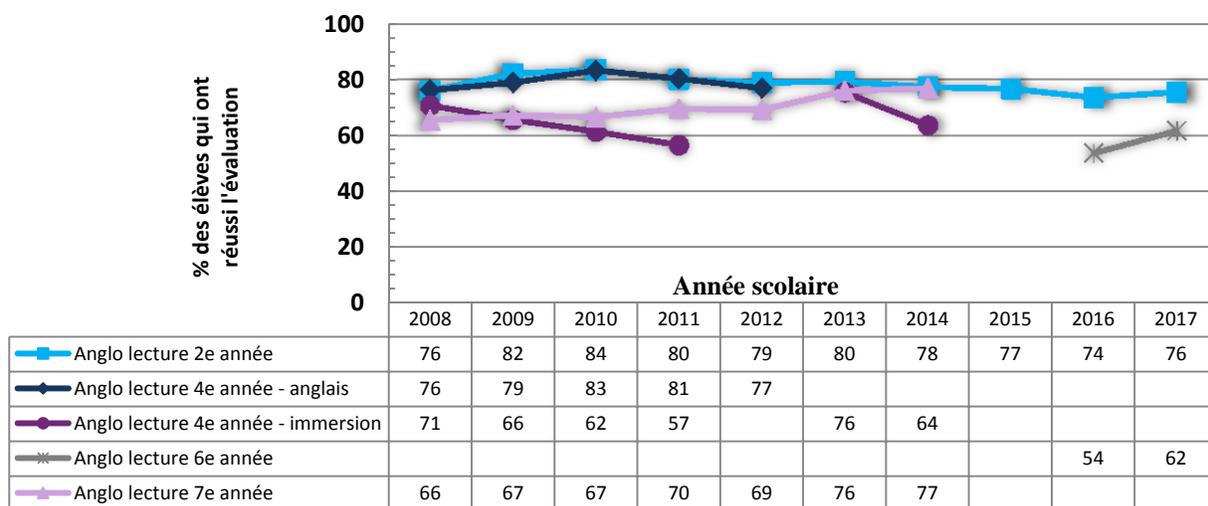


This graph shows the trend line for grade 2 reading across time. The blue line represents the yearly score and the dotted red line is the linear trend line. The trendline indicates that reading performance on the Provincial Assessment at Grade 2 is decreasing.

**Source:** Extrait de *Provincial Literacy Assessment at Grade 2 – Assessment Results 2016-2017*, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, disponible seulement en anglais

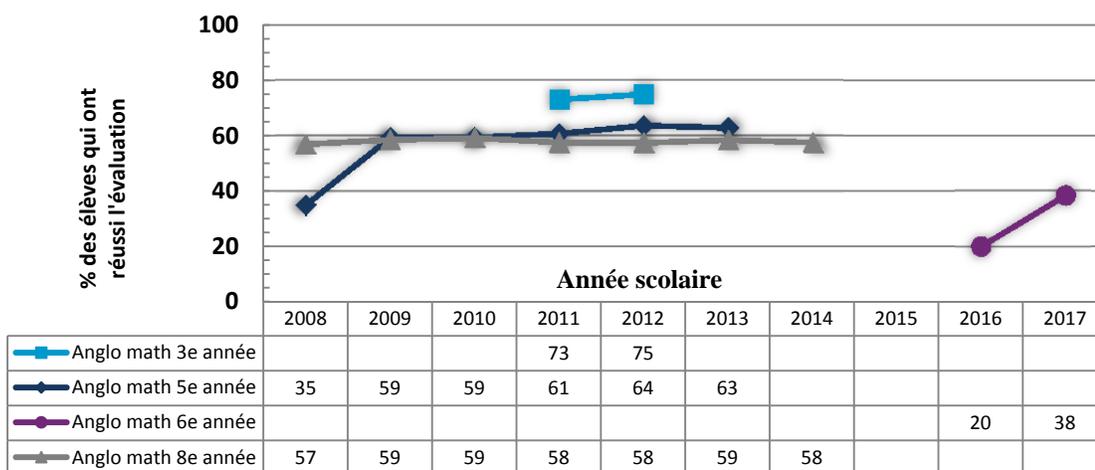
## Annexe XI – Résultats aux évaluations anglophones sur dix ans – 2<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> année

### Résultats anglophones en lecture



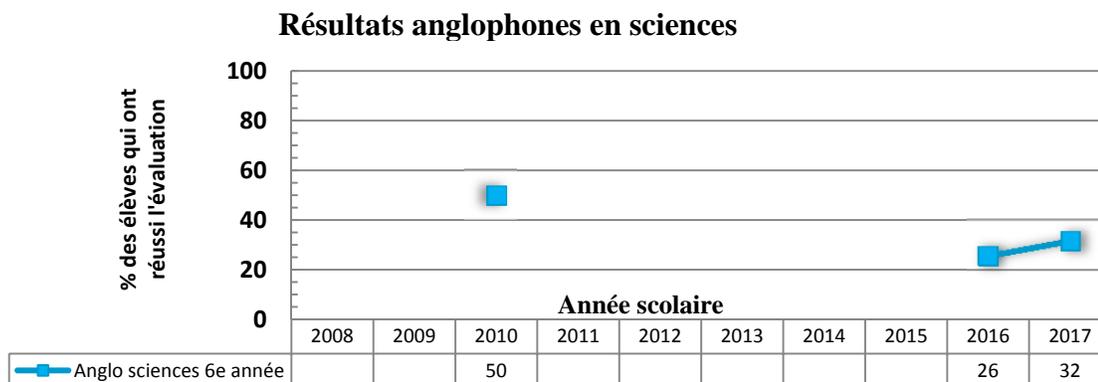
**Interprétation du VGNB :** La lecture a été évaluée de manière cohérente en 2<sup>e</sup> année pendant les derniers dix ans. Les évaluations de lecture aux autres années scolaires n’ont pas été aussi stables, les évaluations de 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> année étant éliminées en 2014, et une nouvelle évaluation en 6<sup>e</sup> année lancée en 2016.

### Résultats anglophones en mathématiques



**Interprétation du VGNB :** Les mathématiques ont été évaluées à quatre différents niveaux scolaires au long des ans; cependant, aucun des niveaux scolaires n’a été évalué de manière cohérente pendant les derniers dix ans. Les mathématiques en 3<sup>e</sup> année ont été évaluées pendant seulement deux ans (2011 et 2012). Les évaluations en 5<sup>e</sup> année et 8<sup>e</sup> année ont été éliminées en 2013 et 2014 respectivement. Les mathématiques sont maintenant évaluées en 6<sup>e</sup> année depuis 2016.

## Annexe XI – Résultats aux évaluations anglophones sur dix ans – 2<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> année (suite)



**Interprétation du VGNB :** Les sciences ont seulement été évaluées en 6<sup>e</sup> année de manière sporadique. Il y a eu une seule évaluation en 2010, suivie par des évaluations plus récentes en 2016 et 2017. Les élèves ont obtenu de faibles résultats durant ces deux années récentes. Seulement 32 % des élèves ont atteint ou dépassé le niveau approprié en 2016-2017, bien en dessous de la cible de 90 %.

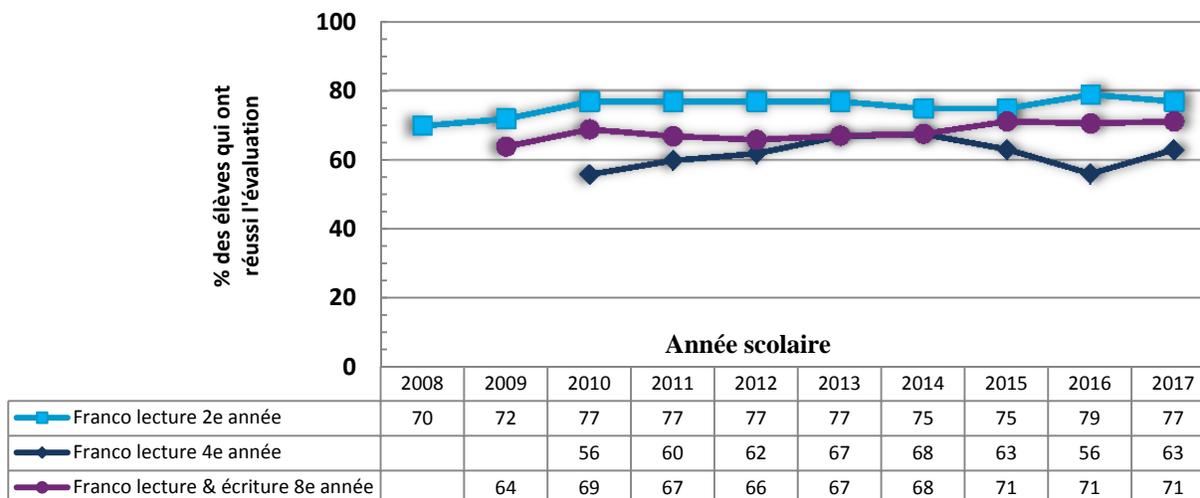
### Notes :

1. Le taux de réussite est considéré comme rendement approprié (niveau approprié pour la lecture de 2<sup>e</sup> année et note de 64 % pour toutes les autres évaluations).
2. La cible de 2007 que 85 % des élèves atteignent ou dépassent le niveau approprié aux évaluations provinciales de la 6<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année en lecture, mathématiques et sciences est demeurée stable jusqu'au plan d'éducation le plus récent de 2016, qui a augmenté la cible à 90 % pour 2025-2026. La cible de 90 % pour la lecture de 2<sup>e</sup> année a été fixée en 2002 et est demeurée stable.

**Source :** Tableaux créés par le VGNB à l'aide de renseignements du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

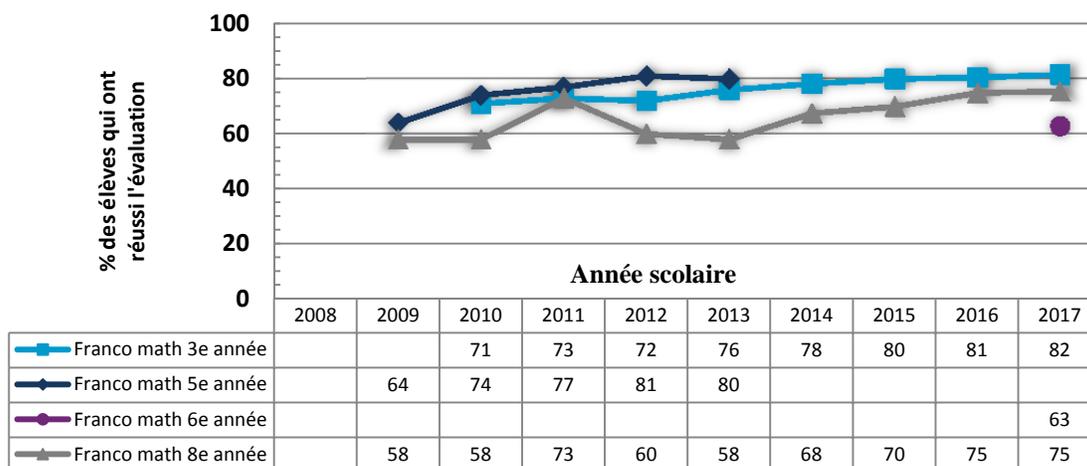
## Annexe XII – Résultats aux évaluations francophones sur dix ans – 2<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> année

### Résultats francophones en lecture



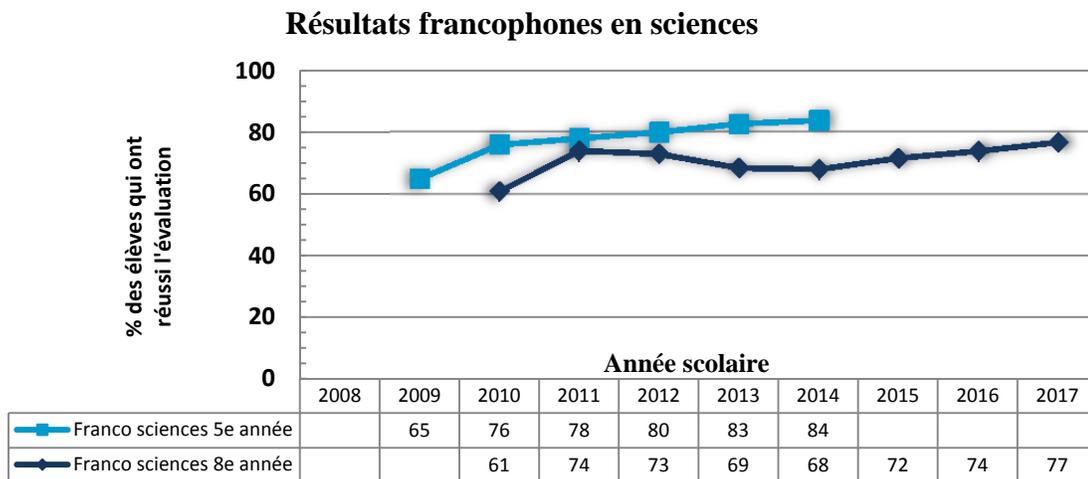
**Interprétation du VGNB :** La lecture a été évaluée de manière cohérente en 2<sup>e</sup> année pendant les derniers dix ans. Les évaluations en 4<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année ont été lancées en 2009 et 2010 respectivement. Les résultats ont suivi une tendance stable pendant la période, avec 60 à 79 % des élèves atteignant ou dépassant le niveau acceptable aux évaluations, cependant n’atteignant jamais les cibles du Ministère (voir la Note 2).

### Résultats francophones en mathématiques



**Interprétation du VGNB :** Les mathématiques ont été évaluées à quatre années scolaires au niveau élémentaire dans les derniers dix ans. Tandis que les évaluations en 3<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année ont été plutôt continues, l’évaluation en 5<sup>e</sup> année a été éliminée en 2013, et celle en 6<sup>e</sup> a été lancée seulement en 2017. Les résultats ont suivi une tendance stable mais n’ont jamais atteint les cibles du Ministère (voir la Note 2).

## Annexe XII – Résultats aux évaluations francophones sur dix ans – 2<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> année (suite)



**Interprétation du VGNB :** Les sciences ont été évaluées en 5<sup>e</sup> année de 2009 à 2014, et en 8<sup>e</sup> année à partir de 2010. Le rendement des élèves à ces deux évaluations a suivi une tendance légèrement à la hausse pendant les dernières années, mais est demeuré sous les cibles du Ministère (voir Note 2).

### Notes :

1. Le taux de réussite est considéré comme atteindre le niveau attendu (niveau 3) pour la lecture au primaire et le niveau acceptable (note 55%) pour toutes les autres évaluations.
2. La cible pour le pourcentage d'élèves atteignant ou dépassant le niveau acceptable à ces évaluations a varié entre 85 % et 90 % au long des ans selon l'évaluation.

**Source :** Tableaux créés par le VGNB à l'aide de renseignements du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance